



SOMMAIRE

Dossier Sécurité routière
Page 2

Conseils municipaux
Pages 3 à 7

Vie scolaire
Page 8 à 17

Médiathèque
Pages 18 à 20

L'événement
Pages 22 à 23

Jumelage
Le Palais-Font-Romeu
Pages 24 à 25

Actualités
Pages 26 à 27

Dossier circulation routière
Pages 28 à 29

Loisirs- Divertissements
Pages 30 à 33

Vie portuaire
Pages 34 à 35

Vie des entreprises
Pages 36 à 37

Vie des associations
Page 38

Informations - Les brèves
Pages 39 à 42

Informations diverses
Page 43

Mairie de LE PALAIS
Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS
Tél. 02 97 31 80 16
Courriel mairie.palais@wanadoo.fr



LE PETIT JOURNAL Bulletin d'informations municipales
N°13 2e Trimestre 2016

Directeur de la publication Frédéric Le Gars, maire
Responsable de la publication : Tibault Grollemund, adjoint au maire
Secrétaire d'édition : Jacky Lemaire, conseiller municipal
Crédit photos et conception : cellule communication
Imprimé par IBB Quéven

PEINE... ÉCHANGES... TERRITOIRE ET CONTINUITÉ...



Gilles BERTHO vient de nous quitter ! Un homme bien disparaît. Un homme bien-veillant qui a beaucoup œuvré pour son île et sa commune. Il a pesé sur un grand nombre de décisions et sa vision du territoire, nous a grandement servis. Gilles nous laisse et une grande tristesse nous envahit. Il nous a appris que la vie est belle et riche de rencontres. Il faut ouvrir le champ du possible pour que l'échange et le partage soient le sel et le miel qui viennent remplir nos vies.

Échange et partage étaient bien au rendez-vous de cette fête aux couleurs de l'Acadie, organisée ces 10, 11 et 12 juin 2016 sous la houlette de Maryvonne LE GAC et Danièle BLANCANEAUX. Nous avons pu vivre et revisiter un peu de notre histoire belliloise. Nous sommes tous imprégnés de près ou de loin par l'arrivée de ces 78 familles acadiennes en 1766. La commémoration du 250^e anniversaire de leur arrivée sur l'île a permis à Le Palais d'accueillir son deuxième tintamarre.

Échange et partage toujours avec le départ de nos collégiens pour Marie-Galante. Un très beau projet pour notre jeunesse belliloise (près de 3 ans de préparation). Remercions le comité de jumelage, le collègue Michel Lotte et toutes les personnes qui se sont impliqués pour que ce très beau projet aboutisse. C'est une belle aventure pour nos enfants ! La mairie et l'intercommunalité ont apporté leurs contributions pour que ce voyage soit possible. Nous souhaitons à toute notre jeunesse, de bien profiter de cette inoubliable expérience scolaire et humaine.

Pour conclure cet édito estival, je souhaite rappeler tout le respect que nous élus, portons à la démocratie locale et à vous nos électeurs. Nous avons reçu mandat pour servir les besoins de la population. Nous le faisons avec honnêteté et conviction. Votre équipe municipale œuvre pour que Le Palais puisse continuer à être une ville attractive, dynamique et novatrice, afin de faire progresser la vie économique, touristique et culturelle de Belle-Île.

Je ne ferai aucun commentaire sur les basses intentions de quelques-uns, qui cherchent désespérément à nous détourner de cet objectif. Nous sommes toujours mobilisés pour vous apporter le meilleur service public. Dans cette perspective, après l'abattoir, la caserne des pompiers, l'usine d'eau et la station d'épuration, le début de la reconstruction de l'hôpital à la fin de l'année viendra conforter notre politique dynamique sur l'aménagement du territoire insulaire. Nous maintiendrons et développerons ainsi notre capacité à offrir une qualité de soins indispensable au bien-être de notre population.

Je vous souhaite à tous un bel été chaleureux et fraternel.

Frédéric LE GARS Maire de Le Palais
Président de la Communauté de communes
de Belle-Île-en-Mer

ET SI L'ON APPRENAIT À PARGER LA RUE...

Espace de circulation, l'agglomération est également un lieu de vie et de rencontres où tous se côtoient quotidiennement. Tour à tour automobilistes, cyclistes, piétons, etc., chacun d'entre nous doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville nécessite que chacun se conforme au Code de la route, mais aussi que les usagers se respectent mutuellement

PIÉTONS

Vous avez des droits et des devoirs.

Usagers de la route à part entière, piétons, vous avez des droits : les conducteurs de véhicules ont l'obligation de vous céder le passage, dès l'instant où vous êtes engagés sur une passage pour piétons. Cependant, vous ne disposez pas d'une priorité absolue comme dans une aire piétonne. Circulez sur les trottoirs et sur les accotements s'ils sont praticables. Vous êtes prioritaire dans les zones de rencontre et les aires piétonnes. Si un passage piétons est situé à moins de 50 mètres, empruntez-le pour traverser. Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage piétons, empruntez la chaussée dans le prolongement du trottoir et ne traversez pas en diagonale. Il en est de même hors des intersections. Pour traverser, assurez-vous que les feux de signalisation, la visibilité et la distance des véhicules le permettent. Soyez prudent : traverser n'est jamais sans risque.

À la descente du bus, regardez bien autour de vous pour veiller à être bien visible des autres usagers. Si vous utilisez des rollers ou une patinette, vous devez circuler sur les trottoirs et respecter les piétons.

CYCLISTES

La sécurité routière vous concerne aussi. Comme tout conducteur, vous devez appliquer les règles du Code de la route qui garantissent votre sécurité et celle des autres.

Respectez le Code de la route, notamment les feux de signalisation, les stops et les priorités. Circulez exclusivement sur le côté droit de la chaussée et utilisez, quand il y en a, les bandes, pistes et doubles-sens cyclables. Ne circulez pas sur les trottoirs si vous avez plus de 8 ans. Signalez vos changements de direction. À une intersection, placez-vous un peu en avant des véhicules pour être visible. Lorsqu'ils existent, utilisez, les sas et autres espaces qui vous sont réservés devant les feux de signalisation. Ne restez pas en dehors du champ de vision des

conducteurs. Maintenez une distance de sécurité de plusieurs mètres avec les véhicules qui vous précèdent. De nuit comme de jour, l'éclairage est obligatoire en cas de visibilité insuffisante. Privilégiez de préférence des vêtements de couleur claire et portez un gilet rétro-réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Roulez au pas dans les aires piétonnes sans gêner les piétons et ne dépassez pas les 20 km/h dans les zones de rencontre.

CYCLOMOTORISTES & MOTOCYCLISTES

Sachez maîtriser votre deux-roues. Parce qu'un deux-roues est plus difficile à manier en situation d'urgence qu'une voiture et parce que le freinage est plus délicat. Il est nécessaire de rester en permanence sur ses gardes. Prévenez et anticipez les comportements des autres usagers et évitez tout changement brusque de direction. Maintenez vos distances de sécurité. Vérifiez régulièrement le bon état des équipements de signalisation de votre véhicule et améliorez votre propre visibilité la nuit avec des vêtements clairs munis de bandes réfléchissantes. En ville, comme sur la route, le port du casque est obligatoire. Comme les automobilistes, soyez vigilants à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes).

AUTOMOBILISTES

Tenez compte des autres usagers plus vulnérables que vous. Comme les autres usagers, respectez les règles de savoir-conduire et de savoir-vivre pour votre sécurité mais aussi celle des autres. Les piétons, les enfants et les personnes âgées restent les plus vulnérables. Ils doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. En raison de leur petite taille et de leurs réactions imprévisibles, les enfants sont plus en danger que les adultes dans la circulation. Ils doivent donc apprendre les règles élémentaires de prudence dès leur plus jeune âge. Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent les premières victimes des accidents de la route parmi les piétons. Avec l'âge, le champ de vision rétrécit, les acuités visuelle et auditive s'affaiblissent, les réflexes diminuent. Respectez les piétons. Cédez leur le passage lorsqu'ils traversent sur la chaussée ou que vous circulez parmi eux et ralentissez à l'approche des passages piétons. Adaptez votre vitesse en fonction des usagers rencontrés, du lieu traversé et des circonstances climatiques. Écartez-vous d'au moins un mètre des trottoirs, des vélos et des bus à l'arrêt. Restez particulièrement vigilants aux abords des arrêts de bus : des piétons peuvent en surgir. Contrôlez dans vos rétroviseurs extérieurs et en tournant la tête qu'il n'y a pas d'autres usagers avant de descendre du véhicule. Attention à l'ouverture des portières. Pensez à la gêne que vous occasionnez et soyez conscients des dangers que vous représentez



en stationnant sur les trottoirs, arrêts de bus, passages piétons ou sur les bandes et pistes cyclables.

LES ENFANTS

Dans la rue, les enfants sont particulièrement vulnérables. Chaque année, une centaine d'enfants piétons, de moins de 14 ans, sont tués dans un accident de la route. En raison de sa petite taille, l'enfant peut se trouver dissimulé aux yeux des usagers de la route, par des véhicules en stationnement. En outre, l'enfant ne dispose ni du même champ visuel, ni de la même conscience de son environnement que l'adulte (difficulté à évaluer les distances, à distinguer la vitesse des véhicules, incapacité à identifier les signaux sonores du danger, etc.). Pour l'automobiliste, la règle essentielle consiste à respecter les limitations de vitesse, de manière à pouvoir anticiper les attitudes imprévisibles des enfants.

Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation, dans la rue, au quotidien, par l'observation. Expliquez de manière pédagogique les règles à observer :

Emprunter les passages protégés ; Traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ; Vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ; Ne pas courir, etc. ; Montrez l'exemple.

Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les. Habillez les enfants de vêtements clairs ou de couleur vive, équipez-les d'un sac à dos ou cartable muni de tissu réfléchissant s'ils sont amenés à marcher au bord de la chaussée lorsqu'il fait sombre. Faites toujours descendre les enfants de la voiture côté trottoir.

Soyez vigilant à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes). Faites toujours descendre les enfants de la voiture côté trottoir.

N'OUBLIEZ PAS !

Parmi les piétons, les enfants et les personnes âgées restent les plus vulnérables.

Sont considérés comme des piétons : les personnes qui poussent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ; les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2016

4



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Yvette GALLENE, Marie-Céline GUILLERME, Ludovic HUCHET, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoirs : Jacky LEMAIRE à Georges MIGNON, Tibault GROLLEMUND à Frédéric LE GARS, Marie-Paule PERRUCHOT à Marie-Christine PERRUCHOT, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Catherine MAREC, Martine HUCHET à Marie-Françoise LE BLANC, Jacqueline KERIGNARD à Ludovic HUCHET. Absents excusés : Gilles BERTHO, Muriel VALLADE, Jérôme HAYS. Secrétaire de séance : Jean-Luc GUENNEC. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23, de présents : 14, de votants : 20. Convocation : 12 mai 2016

EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET REMPLACEMENT DE LANTERNES

Monsieur le Maire rappelle la décision de la commission de Finances-Travaux concernant : la programmation des travaux d'effacement des réseaux des villages suivants : Kervin, Kerviniec, Quinéneq et Port Salio (partie). La participation communale est estimée à 19 449.00 € HT soit 23 338.80 € TTC. L'effacement du réseau électrique est pris en charge à 100% par Morbihan Energies, la com-

mune finance les branchements et l'effacement du réseau téléphonique, le cas échéant. Cette opération de prise en charge à 100% est exceptionnelle. Le remplacement de lanternes équipées de sources ballon fluo par des lanternes à LED. Morbihan Énergies estime le coût global du remplacement de lanternes à 52 500€ HT à savoir : le remplacement de 15 mâts et lanternes à LED au lieu-dit les Glacis, montant 22 500 € HT ; Le remplacement de 30 lanternes sur les voies communales VC 10 + VC 11 + VC 4, montant 30 000 € HT. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable et sollicite une subvention de 80% du montant HT au titre du « Territoire énergie positive croissance verte » (TEPCV). Monsieur le Maire rappelle que Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, s'est déplacée vendredi 13 mai à Ouessant pour signer la convention financière TEPCV avec les maires des îles du Finistère. Une enveloppe de 500 000€ sera également dédiée pour les îles du Morbihan.

ZA de MEREZEL :

Vente du lot 13 ZM 730.

Le conseil donne son accord pour la vente du lot 13 cadastré section ZM 730 d'une contenance de 1 500 m² à l'association « Au coin des producteurs » ou à la structure juridique qui sera mise en place. Montant net vendeur : 68 610.00€ (sous réserve de la garantie bancaire). Il est précisé que cette délibération annule et remplace celle qui avait été prise le 27 janvier 2014 pour un autre candidat.

ASSURANCES COMMUNALES :

Marché

Un tableau récapitulatif, établi par « Consultassur », préconisant l'attribution des lots et un comparatif de primes est proposé au conseil. Les lots « dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et plaisance » sont attribués à la « SMACL » ; le lot « flotte automobile » est attribué à « GROU-PAMA ». La date d'effet des nouveaux contrats : 1er septembre 2016 pour une période de 4 ans et 4 mois jusqu'au 31 décembre 2020. Total des primes : Ancien marché : 53 315 € -- Nouveau marché : 21 972 €. Monsieur le Maire rappelle la nécessité de la mise en concurrence et confirme à Madame Marie-Céline GUILLERME que les garanties sont identiques aux anciens contrats. Par ailleurs, une convention d'assistance annuelle d'un montant de 633.50€ HT a été validée avec le cabinet « Consultassur ».

PORT : Wifi-lib

Le projet proposé par le groupe AFONE

consiste à implanter une infrastructure d'accès Internet par le WIFI. Pour développer l'attractivité de la commune et faciliter la communication avec les administrés, les touristes, les professionnels, 3 bornes d'accès à internet « WIFI pour tous et gratuit » sont prévues à la capitainerie, à la maison des éclusiers et Quai Fouquet avec un relais pour la Saline. Une convention de fourniture de service Accès Internet est à passer avec la Sté Afone Infrastructure pour une période triennale à compter du 1er juin 2016 pour un coût annuel de 5600.00€ HT. Madame Catherine MAREC rappelle la dangerosité des ondes électromagnétiques et propose que l'on installe un système filaire en lieu et place du WIFI. Messieurs Jean-luc GUENNEC et Philippe ENHART s'accordent sur le fait que les plaisanciers, avant de venir à Palais, se renseignent à la capitainerie si le port est équipé de Wifi. L'installation actuelle n'est pas réglementaire et ne donne pas satisfaction aux usagers. C'est un service rendu qui est indiqué dans les revues nautiques et utilisé par les responsables d'entreprises. Certains conseillers considèrent qu'il n'y a pas d'urgence absolue, qu'il n'y a pas lieu d'installer cet accès Internet, que les usagers du port aillent dans les cafés équipés de Wifi ... Après échanges de vues, le conseil avec un vote de : Pour : 11 Contre : 4 Abstentions : 5, émet un avis favorable.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que ce point de l'ordre du jour est retiré. Cette modification du tableau des effectifs doit être soumise au Comité Technique Local avant d'être présenté au conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Accord pour louer, à compter de septembre 2016 pendant une période de 6 mois, une partie de l'ancien centre de secours au « Cheval de Fer » (300 € HT/ mois).

Monsieur le Maire informe que le projet de construction du nouvel hôpital a été choisi. Une présentation à la population sera effectuée dans les prochaines semaines par la direction de l'Hôpital.

Madame Geneviève LE CLECH attire l'attention de Monsieur le Maire sur le stationnement anarchique devant La Poste. Un marquage au sol sera réalisé dans les prochains jours ainsi que l'installation d'un horodateur précise Monsieur le Maire.

Fermeture de la Poste : Courrier du 17 mai de Monsieur le Directeur Ressources de la Poste qui confirme que

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2016

tout sera mis en œuvre afin d'assurer un bon fonctionnement. Extrait « Afin de nous permettre d'accorder les jours de repos conformément aux accords sociaux en vigueur dans notre entreprise et en l'attente du retour après congé maladie de Mme la Directrice du bureau de poste du Palais, nous devons fermer le bureau un jeudi après-midi sur deux et a priori 1 samedi matin sur 3. Cette mesure temporaire devrait prendre fin lorsqu'une deuxième personne en CDD (ainsi, 3 personnes seraient présentes aux Guichets du bureau de poste) sera recrutée pour la période estivale 2016 ».

Archéologie : Un programme collectif de recherche (PCR) se met en place sur Belle-Île du Néolithique à l'âge du fer. Une phase terrain a été prévue du 2 au 16 mai 2016 et une phase post-fouille du 17 mai au 30 novembre 2016. Belle-Île est la plus grande des îles bretonnes mais la plus méconnue de toutes sur un plan archéologique. Ce PCR est rendu possible grâce à la persévérance de Monsieur Gérald MUSCH, passionné d'archéologie.

Remerciements de l'OGEC Ste Marie pour la subvention 2016. Annonce de la conférence de Jacques LECOMTE « Le Bonheur au Travail » le jeudi 16 juin à 20 h Salle Arletty La séance est levée à 21 heures 50

QUESTIONS DU PUBLIC Sujets abordés : Effacement des réseaux à Loctudy. Eclairage public dans l'avenue Carnot. Déploiement du compteur Linky

Fin de séance à 22 heures 10

Le conseil municipal a décidé d'allouer les subventions pour l'année 2016 :

BUDGET COMMUNE (€)	
Associations sportives	
Vélo-club Belle-Île	1 500
ASBI Football	5 500
Foyer socioculturel	4 500
Belle-Île en trail	2 500
TOTAL	14 000
Associations culturelles	
Sonerion a gerveur	250
Compagnie théâtrale Vindilis	2 500
Animons Palais	1 000
La puce à l'oreille (école d'émusique)	1 500
Belle-Île carnaval	
Tomm Éo (Festival Belle-Île on air)	4 000 + 1 000
Fanfare Les Guerveur	1 500 + 500
Association Youna	200
Festival lyrique international	5 000 + 1 000
Belle-Île en Jazz	1 000
TOTAL	19 450
Associations à but social ou éducatif	
Association astronomique de Belle-Île	100
Bellithon	250
Banque alimentaire communale	500
Les restos du coeur Belle-Île	1 200
Association Entre dans la ronde	300
APEL école Sainte-Anne Le Palais	3 500

Amicale laïque Le Palais & piscine	4 000 + 1 000
Le chemin Montessori	400
Amisep	60 000
Belle-Île-en-Mer / Marie galante 13 élèves x 100 €	1 300
TOTAL	73 150
Associations Environnement - Agriculture - Divers	
Au coin des producteurs	500
CPIE	4 000
Syndicat d'élevage	500
L'école du chat	300
Association protection de l'abeille noire	100
Souvenir français	80
UNC Sauzon	80
ABED (diabète)	100
Secour'isle	200
TOTAL	5 860
Associations collèges Michel Lotte & Sainte-Croix	
Collège Sainte-Croix (25 élèves x 40 €)	1 000
Collège Michel Lotte (16 élèves x 40 €)	640
Foyer socio-éducatif collège Michel Lotte	100
TOTAL	1 740
Subventions déjà allouées en 2016 : 86 600 € (Ogec Sainte-Anne : 79 185 € & Ogec Sainte-Marie : 7 415 €	
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS Prévu : 200 000 € - Alloué : 200 800 €	
BUDGET DU PORT (€)	
Associations à vocation maritime	
SNSM Station de Belle-Île	1 600 = 2 000
La Puce à l'oreille (projet Pianocéan)	1 500
TOTAL	5 100

Subvention déjà allouée pour 2016

Concernant les subventions sollicitées auprès des collectivités, Madame Marie-Françoise LE BLANC précise que la Région et le Département sont sensibles à l'aide apportée par la commune avant de délibérer sur les subventions à allouer aux associations. Madame Catherine MAREC souhaite que la SNSM facture les prestations, au juste prix, pour certaines opérations de remorquage. Les bénévoles donnent déjà de leurs temps et, en plus, on leur demande de chercher le financement pour le remplacement des moteurs. Le coût d'une remotorisation avoisine les 200 000€. Monsieur Jean-Luc GUENNEC partage également cet avis ; les moteurs ont 15 ans, ils doivent être changés ; depuis deux ans le transport sanitaire n'est plus remboursé. Pour le transport par hélicoptère, il n'y a pas de problème mais pour le transport par le canot, ce n'est pas possible. Le 15 août, pour les 50 ans du « Guerveur », des repas seront servis à bord au profit de la SNSM.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2016

6

Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC, Muriel VALLADE. Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Ludovic HUCHET, Martine HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT. Pouvoir : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Catherine MAREC, Marie-Françoise LE BLANC à Martine HUCHET, Yvette GALLENÉ à Jacqueline KERIGNARD, Marie-Paule PERRUCHOT à Ludovic HUCHET. Absents excusés : Philippe ENHART, Jérôme LEDOUX, Béatrice TERRIEN. Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, de présents : 15, de votants : 19. Convocation : 22 juin 2016.



Monsieur le Maire a demandé aux membres présents de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Gilles BERTHO.

PERSONNEL COMMUNAL



Modification du tableau des effectifs
Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe au titre de la promotion interne 2016 suite à la réussite à un examen professionnel. La suppression de l'emploi antérieur ne sera effective qu'après la période de stage de 6 mois.

Réorganisation du service scolaire

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de réorganisation du service qui a reçu un avis favorable du Comité Technique Local. Madame COLLIN précise que la réflexion a été menée en concertation avec le personnel concerné. Le

projet proposé conserve les emplois et quotités de travail en raison de la demande de mise en disponibilité d'un des agents du service.

Il est heureux de pouvoir sauvegarder les emplois restants souligne Madame Martine HUCHET qui demande si les ATSEM sont amenées à assurer les TAP à l'école élémentaire. Les ATSEM encadrent les TAP uniquement en maternelle. Présentation du bilan social 2015.

LOCMARIA : Frais de scolarisation

Le Conseil émet un avis favorable à la participation aux frais de scolarité des 2 élèves de Le Palais scolaires à Locmaria pour un montant de 1 207.32€.

KERBELLEC : Effacement réseaux

Il s'agit de travaux de dépose d'un câble aérien, déplacement d'une ligne et implantation d'un poste de transformation électrique sur le domaine public. Les travaux sont intégralement financés par ERDF qui nous propose une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation du poste de transformation électrique HT-BT. La commune profitera de ces travaux pour effacer le réseau France Telecom sur ce site pour un montant HT de 12 348€ (soit une réduction de 5 243 € par rapport au devis initial). Avis favorable du Conseil. Madame Catherine MAREC constate qu'un particulier peut demander le déplacement d'un poteau lorsqu'il gêne sa construction et demande si la Mairie peut solliciter le remplacement d'un poteau qui menace de tomber sur la route de Borthélo, (signalé lors d'un précédent conseil). ERDF a déjà été sollicitée ; ce poteau fait partie du projet de travaux d'effacement desservant la zone de Pénécam. Une relance leur sera adressée.

EADM : Recapitalisation

Après discussions, le Conseil approuve le principe de réduction/augmentation du capital social d'EADM et l'ensemble des résolutions décidées par le conseil d'administration d'EADM du 19 mai 2016. « La morosité de l'activité en matière d'aménagement d'une part et du cycle baissier des investissements publics d'autre part ont fortement



contribué aux déficits des exercices 2014 et 2015 de la structure EADM. Devant la nécessité de reconstituer les fonds propres de l'entreprise, le Conseil d'Administration d'EADM propose aux actionnaires de procéder à la réduction du capital social à hauteur de 1 195 950€, puis à une augmentation de 1 600 000€, portant ainsi son capital social à 3 251 550€, plus conforme à son volume d'activité. Le Conseil Départemental entend assurer sa solidarité territoriale vis à vis des collectivités morbihannaises et intègre l'impossibilité des partenaires privés à participer à ce stade à la reconstitution des fonds propres, ainsi que la difficulté à mobiliser dans les délais courts les autres actionnaires publics. Aussi, il consent d'assumer seul en tant qu'actionnaire majoritaire cette augmentation.



DIVERS

-Accord du Conseil pour retenir l'hypothèse n°1 proposée pour le déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet « Bretagne Très

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2016



Haut Débit pour la réalisation d'une plaque FTTH de 1000 prises à Le Palais. Les travaux sont prévus dans la période 2016/2018.

Équation financière : le coût moyen de déploiement d'une prise est estimé à 2000 €. Le financement est réparti comme suit : Région-Département : 445€ Feder : 400€ l'Etat : 310€ CCBI : 445€ et le risque recette (Région-Département) 400 €. L'hypothèse de couverture N°1 permet de couvrir un grand nombre de commerces à vocation touristique, des sites publics et la zone d'activités de Bordilia. Plusieurs sites stratégiques pourraient être concernés par l'axe 3 de BTHD (Centre de Secours, Hôpital, Siège de l'EPCI).

-Monsieur Tibault Grollemund informe le Conseil que le projet de construction du nouvel hôpital a été transmis pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France. Le début des travaux est escompté pour décembre.

-La commune a de nouveau obtenu le classement de « station classée » pour 5 ans, notamment grâce au classement de l'office de tourisme en catégorie 1. Ce label nous permet en particulier de continuer à percevoir la taxe sur les droits de mutation.

-Une délégation d'élus s'est rendue à l'inauguration des nouveaux

locaux de l'entreprise « Ultimate Fishing » le lundi 20 juin, en présence notamment de partenaires japonais. Monsieur le Maire souligne la réussite de cette entreprise qui emploie aujourd'hui 12 salariés et dont le chiffre d'affaires a été multiplié par 4 en huit ans.

-Suite au courrier d'un particulier en vacances sur l'île, dont le chien a été « attaqué et affreusement blessé » par un autre chien, Monsieur le Maire rappelle la responsabilité de tous les propriétaires d'animaux envers leurs animaux et la population. Un rappel à ce sujet sera fait dans le prochain Petit Journal.

-Quelques Palantins soucieux de s'impliquer dans la propreté de la ville ont contacté Monsieur GROLLEMUND, ils travaillent ensemble à un texte de sensibilisation concernant les déjections canines, des mégots de cigarettes et les gobelets plastiques.

-La section vitrail du foyer socio-culturel a fait don d'une de ses créations à la municipalité, elle est exposée salle du Conseil.

-Le Conseil Départemental n'ayant pas retenu les ports de Palais et Sauzon, ceux-ci deviendront vraisemblablement propriété du Conseil Régional. A ce sujet, et alors que la négociation sur la DSP carburant est en cours, Madame Catherine MAREC indique que la présence d'un dépôt d'hydrocarbure sur l'île a probablement été l'une des raisons pour lesquelles l'île a continué d'être approvisionnée en carburant pendant la période de crise.

-Monsieur Jean-Luc GUENNEC salue le travail des agents du port et des services techniques lors des travaux de réparation des portes de l'écluse.

-La Belle Fontaine sera ouverte au public du 1er juillet au 31 août de 9h à 17h. Des visites seront commentées par la société historique (voir dates sur leur site internet). Madame Martine Huchet signale que la Belle Fontaine n'est pas suffisamment indiquée. Un panneau indicateur avec les horaires serait le bienvenu.

-Les formalités relatives à la déconstruction du bâtiment des Affaires Maritimes sont en cours et les travaux devraient démarrer en octobre. Le bâtiment nécessite toutefois une sécurisation particulière pour l'été. Les bailleurs sociaux ont été relancés pour un programme de logements.

-Plusieurs modifications relatives à la circulation et au stationnement ont été apportées cette année : zone 30, carrefour de La Saline, aménagement devant La Poste. Il est désormais possible de trouver une place de stationnement pour se rendre à La Poste. Monsieur Georges MIGNON espère que les automobilistes rouleront de façon plus modérée.

-Madame MAREC indique la vétusté de certains agrès du parcours sportif et suggère d'ajouter quelques agrès accessibles aux enfants pour que le parcours sportif puisse être utilisé en famille. Fin de séance : 21 heures 30.





Qu'est-ce que c'est ?

Une classe reçoit un cahier des charges décrivant un objet à construire, les élèves ont alors plusieurs semaines pour réaliser cet objet. C'est un projet de classe basé sur les apprentissages en sciences et technologie dans lequel l'enseignant et les élèves s'impliquent à plus ou moins long terme, puisque entre la période où le défi démarre et celle où les rencontres ont lieu, il peut se passer 4 à 5 mois.

Quels objectifs ?

C'est de permettre aux élèves de s'inscrire dans un projet d'apprentissage en sciences et technologie en fonction des nouveaux programmes, de proposer une réalisation concrète et fonctionnelle d'un objet technologique de manière ludique. C'est aussi de mettre en relation des écoles et des classes travaillant sur le même défi technologique, de développer chez les enseignants les démarches pédagogiques préconisées sur le plan de rénovation des sciences et technologie à l'école. Il contribue également à la mise en œuvre d'une démarche d'investigation scientifique et au développement des compétences de maîtrise de la langue spécifiques à la démarche et au vocabulaire scientifiques.

Quels en sont les principes ?

Les élèves doivent réaliser l'objet à

construire décrit par le cahier des charges qui est le déclencheur des activités sciences et techno. La formulation du questionnement et d'hypothèses entraîne la mise en place d'une situation d'expériences et d'observations. Les méthodes d'investigation et d'expérimentation nécessitent diverses manipulations. La recherche de documentation permet de compléter une mise en œuvre. Les validations d'hypothèses sont transcrites et les traces permettent d'élaborer et de préciser les connaissances. C'est comprendre en faisant.

L'épreuve 2016

C'est la deuxième fois que le défi technologique est organisé sur l'île, sous l'égide de Benoît Piquemal, conseiller pédagogique de l'éducation nationale. Et pour l'occasion toutes les écoles insulaires et deux classes de sixième du collège Michel Lotte, soit en tout 10 classes et 250 élèves concernés avec une forte implication des enseignants et des parents d'élèves. Le défi consistait à la conception et la construction d'un dispositif capable de déplacer une charge en roulant, avec selon le cycle concerné, des contraintes en matière de matériaux à utiliser et des objectifs à atteindre clairement définis.

Jeudi 26 mai, le beau temps était au rendez-vous au complexe sportif du Guerch où, avec le soutien logis-

tique de la CCBI et de la commune de Palais, avait lieu la mise en place des défis avec la présentation des objets sur la table attribuée à chaque école avec à l'appui, les textes, les photos et les commentaires de deux élèves par classe. Un jury composé des parents d'élèves a eu la lourde tâche d'apprécier et de noter les réalisations présentées.

Au final, toutes les classes ont été récompensées. La remise des diplômes effectuée par Frédéric Le Gars maire de Le Palais, président de la CCBI et de Martine Collin, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, s'est déroulée dans une ambiance de fête sous les ovations des écoliers. Une deuxième édition sur l'île qui, comme la première, a été une réussite incontestable révélant un véritable engouement des enfants pour ce type d'événement, à la grande satisfaction de l'organisateur. Rendez-vous à d'ores et déjà été pris pour l'édition 2017.







PRÉVENTION ROUTIÈRE GASTOUNET SOURCE D'INSPIRATION

Dans le cadre de l'opération d'éducation routière en école diligentée par la police municipale à travers le concours de message-dessin «Gastounet», Céline Laville était intervenue les 6 et 9 novembre 2015 dans toutes les classes des deux écoles de la ville. L'accueil avait été excellent et tous les enfants concernés avaient montré un réel intérêt pour participer à ce concours et la formation qui en a découlé.

Une sécurité routière selon eux...

À la date limite fixée, les dessins-messages ont été récupérés dans les écoles. Le jury d'élus s'est réuni le 21 mars afin de sélectionner les 3 meilleures prestations par niveau de classes sur les deux écoles confondues. Le choix a été ardu car les enfants n'ont pas manqué d'imagination dans leur interprétation de la sécurité routière, ni d'originalité dans leurs thèmes choisis. Apportant la preuve qu'ils se font une idée précise de ce que doit être la sécurité routière, concrétisant l'intérêt manifesté sur le sujet. Et certains slogans pourraient bien faire parler d'eux. La sélection des 9 messages dessins retenus a été transmise pour leur participation au concours à l'échelon départemental.

Une réception de tous les écoliers, en présence de l'adjudant François Prime, commandant la brigade de gendarmerie, a été organisée en mairie le 28 avril, par Martine Collin, adjointe au maire, chargée des affaires scolaires et de Céline Laville, de la police municipale, pour la remise des prix. Les auteurs des 9 messages-dessins sélectionnés

se sont vus remettre un bon pour un parcours d'accrobranches, un gilet fluorescent de sécurité « Gastounet » et un porte-clef. Tous les participants ont reçu leur diplôme avec un porte-clef Gastounet offert par la DDTM 56. La remise a été suivie d'un goûter offert par la mairie. Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine.



Avec Céline Laville, es élèves sélectionnés : Catégorie CP-CE1 : SALAUN Madeleine, école S. Pomet ; SBIANI Clara, école S. Pomet ; LE MONNIER Chloé, école Sainte-Anne. Catégorie CE2-CM1 : BASO-GOCHIER Afrika, école S. Pomet ; BONTEMS Ambre, école S. Pomet ; BUSIGNIES Houni, école Sainte-Anne. Catégorie CM2 : GERALD Évan, école Sainte-Anne ; TINGAUD Lola, école S. Pomet ; JOUAN Even, école Sainte-Anne

LOLA & CHLOÉ

Lauréates au concours départemental



La sélection des 9 messages dessins retenus avait été transmise en avril pour leur participation au concours à l'échelon du département qui s'est soldé par 81 communes participantes, et 500 classes primaires à concourir soit près de 7 000 dessins et 47 réalisations grand format.

Le jury départemental constitué de personnalités, et présidé par la directrice du cabinet du préfet, a sélectionné les meilleurs dessins au vu des critères suivants : intérêt du message, clarté du message, soin apporté au dessin, avec cette année une attention particulière à ceux véhiculant une image positive autour de la sécurité routière.

Sur les 60 élèves nommés cette année ; les écoles de Le Palais avaient deux lauréates : Chloé Lemonnier (CP-CE1 de Sainte-Anne)



et Lola Tingaud (CM2 Stanislas Poumet).

C'est donc accompagnées de Céline Laville de la police municipale et de Jacky Lemaire, élu référent sécurité routière (ERSR), qu'elles se sont rendues le mardi 7 juin à Baud pour la cérémonie de remise des prix sous la présidence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière et Charlotte Crépon, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Morbihan. À la salle des fêtes, une exposition dessins sélectionnés à l'échelon départemental. En première partie un spectacle de la troupe de Paris « En avant les petits bolides » dont le thème était bien sur la sécurité routière avec la méthode interrogative et la participation du jeune public. L'annonce des résultats venait ensuite avec la remise des récompenses pour les 20 nomi-

nés par catégorie qui défilaient sur scène en même temps que la projection grand écran de leurs dessins respectifs, puis le podium des trois premiers du concours. En fin de cérémonie, les ERSR présents ont été reçus par le délégué interministériel qui leur a parlé de l'opération en cours « La route se partage » pour que les deux-roues et les voitures puissent mieux cohabiter, tout en exprimant sa satisfaction face à l'implication dont ils font preuve en matière de sécurité routière.

Au final, une manifestation qui visiblement a plu à tous les enfants et qui est de nature à leur donner envie de recommencer l'an prochain. Quand à nos deux lauréates palantines, deux nominations qui laissent entrevoir pour 2017 une émulation déterminée pour les écoliers de Sainte-Anne et Stanislas Poumet, à aller plus loin pour décrocher un podium cette fois.



De gauche à droite Céline Laville de la police municipale, Emmanuel Barbe, le délégué interministériel à la sécurité routière et les deux élèves palantines : Lola Tingaud et Chloé Lemonnier.



Ce sont 65 collégiens de Sainte-Croix qui ont quitté Le Palais fin avril, direction Urrugne au cœur du Pays Basque français. Un petit coin de paradis blotti entre les Pyrénées et la côte. Une semaine pour découvrir les traditions locales du Pays-Basque, ainsi que son histoire. Les élèves ont aussi traversé la frontière pour une expédition au Pays Basque espagnol, l'occasion notamment d'une virée à San Sébastian, capitale européenne de la culture en 2016.

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Le collège Sainte-Croix a organisé des conférences dans le cadre de la semaine des métiers de l'APEL. À cette occasion, 3 professionnels ont été invités sur le thème «des métiers méconnus», des métiers souvent cités sans savoir véritablement ce qui s'y cache. Tout d'abord, M. MATTIAS, programmeur informatique, a fait découvrir aux élèves de nombreuses choses sur le métier d'informaticien. En France, des dizaines de milliers d'informaticiens sont recherchés actuellement, pour autant la quasi-totalité des collégiens ignoraient en quoi consiste cette activité professionnelle aux multifacettes. M. FOURMY, dessinateur industriel pour sa part, a partagé avec les élèves sa passion pour son métier, son plaisir de créer de nouvelles machines pour les industriels. Tous deux ont apporté un autre éclairage aux élèves par l'intermédiaire du télétravail. Ils



sont tous les deux employés par des entreprises, mais travaillent depuis chez eux à Le Palais, ce qui n'a pas manqué d'éveiller l'intérêt des collégiens ! Enfin, M. DELPONT, géologue de carrière, a pu raconter son parcours d'étude et son métier. Il a indiqué les lieux de ces voyages à travers le monde, les missions réalisées et a surtout mis en évidence l'amour de son métier.

UN PROJET CARITATIF



Des élèves du collège Sainte-Croix s'engagent dans un projet caritatif. Un petit groupe de filles de 5e du collège Sainte-Croix s'est retroussé les manches durant toute l'année à travers l'organisation d'une collation, un projet ambitieux qui leur a demandé de gérer en autonomie les achats (avec la participation de Super-U), la gestion des stocks, l'aspect financier et l'organisation des ventes.

La bilan en cette fin d'année scolaire est positif : un projet réussi qui leur a permis de récolter plusieurs centaines d'euros qui iront pour une partie à la ligue contre le cancer et pour le reste dans un projet d'embellissement de la cour. Sans compter la vente de leurs propres pâtisseries qui ont régalé les autres élèves !

École Sainte-Anne UNE KERMESSSE ARROSÉE

La kermesse de l'école Sainte-Anne et du collège Sainte-Croix s'est déroulée le dimanche 22 mai dans l'enceinte du collège, dans une ambiance quelque peu perturbée par la pluie. «Midi pile, un ami Sauzonnais téléphone : Il tombe des trombes d'eau ici et ça se dirige vers Palais ... Rentrez tout !. L'équipe de bénévoles se retousse les manches et retourne la situation en un temps record permettant à 180 personnes de passer à table à l'abri !». La pluie n'a donc pas arrêté les festivités. L'après-midi débute avec le traditionnel spectacle des maternelles et primaires sur le thème de l'enfance, de leurs envies d'apprendre et de découvrir les autres. Cette année la scène a accueilli en plus quelques collégiens qui nous ont montré leurs talents artistiques. Et toutes les générations se sont finalement réunies pour se réchauffer autour d'un bon vieux madison. Un spectacle à revoir sur le blog des écoles facebook.com/actu.escbi La journée s'est poursuivie comme à l'accoutumée avec les stands, les jeux, la tombola, les crêpes... Et surtout beaucoup de bonne humeur.



École Stanislas Poumet QUI SE CACHE DERRIÈRE NOTRE ASSIETTE



Dans le cadre de ce thème de l'alimentation traité en cours, les élèves sont allés chez le maraîcher et chez le poissonnier dans le courant du mois de mai. Le but était de sensibiliser les enfants à leur alimentation, de découvrir ce qui se cache derrière nos assiettes et aussi de rencontrer des producteurs locaux.

VOYAGE AU FUTUROSCOPE



Exceptionnellement tous réunis, les écoliers de Stanislas Poumet sont partis le jeudi 2 et vendredi 3 juin pour aller à la découverte du Futuroscope de Poitiers. Ils ont tous pu profiter d'attractions futuristes et quelques unes à fortes sensations. Ils sont rentrés épuisés mais heureux.



Un des groupes de l'école dans le vif du sujet des attractions lors de la visite du Futuroscope de Poitiers

VOILE, PADDLE ET AUTRES ACTIVITÉS



Au registre des activités de l'école Stanislas Poumet, les CM1-CM2 ont débuté les cours de voile et de paddle par le test du boléro, à Ramonette, le 26 mai. Un test qui a été réussi à 100%. Ils ont donc commencé les cours de voile à la plage des Grands Sables le 30 mai. C'est avec de la satisfaction et beaucoup de joie que le 9 juin, les élèves ont accueilli la surprise que leur a fait Philippe, le moniteur voile «Horizon» en proposant une séance de Paddle. Pas facile en réalité car cette discipline nécessite une certaine maîtrise. Et les jeunes

ont testé leur équilibre pendant les 2 heures de randonnée. Beaucoup sont tombés à l'eau, mais le paddle a fait l'unanimité et tous ont voulu renouveler l'expérience par la suite. Et ils sont prêts à relever un nouveau défi l'année prochaine! Les 23 et 30 mai, les CP-CE1 ont participé à deux séances sur le thème «Musique et voyage», des répétitions animées par les musiciennes de l'association «La puce à l'oreille», annonçant l'arrivée prochaine de «Pianocéan». Une manifestation qui a vu la participation à un mini concert sur le bateau an-

cré dans le port de Le Palais pour l'ensemble des élèves le 20 juin en matinée. Enfin, du 13 au 17 juin, les élèves de l'école maternelle, CE1-CE2 et CM1-CM2, ont travaillé sur «La boîte à joujoux» de Debussy grâce à l'intervention au sein des classes de 3 intervenants des «Plages musicales en Bangor». Les maternelles: ont travaillé la musique. Les élèves de CE1-CE2 ont planché sur la sculpture, à partir d'objets ramenés ou trouvés. Quant aux écoliers des classes de CM1-CM2, ils ont bénéficié de 3 jours d'animation autour du théâtre.

L'Association Astronomique de Belle-Ile (AABI), le collège Michel Lotte et les radioamateurs de Belle-Île finalisent un projet afin d'effectuer une liaison radio avec un astronaute français à bord de l'ISS (Station Spatiale Internationale). Ce projet appelé ARISS est piloté par la NASA et permet aux élèves d'établir une communication avec un astronaute dans l'espace. Le projet pédagogique est bouclé et une présentation générale a été faite aux 2 classes de 6^e lundi 25 avril. L'astronaute français Thomas Pesquet s'envolera en novembre à destination de la Station spatiale internationale (ISS) pour un séjour d'au moins 6 mois. Huit ans après Léopold Eyharts, Thomas Pesquet sera le dixième astronaute français à voler dans l'espace. C'est donc fin 2016 ou début 2017 que pourrait avoir lieu cette liaison radio, à

condition que le dossier soit retenu au niveau ARISS Europe. Sur la trentaine d'établissements scolaires qui se sont portés candidats, une douzaine seulement seront retenus. Toute la partie technique sera assurée par l'AABI avec l'aide des radioamateurs de l'île à partir du collège. L'ISS faisant un tour autour de la Terre en 1 h 30, la liaison radio ne pourra pas durer plus de 9 à 10 minutes. Elle permettra de poser des questions

Collège Michel Lotte ASTRONAUTE EN LIAISON RADIO



en direct à l'astronaute, dont la mission se nomme « Proxima ». Belle-Île en direct avec l'espace, voilà de quoi faire rêver nos collégiens. C'est une aventure qu'il fallait tenter.

VISITE DU «TIGRE» : Retour en images



COLLÈGE MICHEL LOTTE LABELLISÉ «E3D»



Le mardi 14 juin 2016 s'est tenue au collège de MALESTROIT une cérémonie départementale de remise de « diplômes », en présence de Madame la Directrice

Académique du Morbihan, pour les 4 collèges nouvellement labellisés « E3D » (établissement en démarche de développement durable) en 2016. Cette labellisation, qui concerne à ce jour une dizaine de collèges du Morbihan, est, selon sa définition, une reconnaissance de l'engagement du collège dans une démarche globale de développement durable fondée sur un projet qui vise à établir une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire, tout en s'ouvrant aux partenariats. Cette reconnaissance des institutions (Direction Académique et Conseil Départemental) s'appuie sur un travail entamé depuis plusieurs années par l'équipe éducative, mais n'est en aucun cas un aboutissement. Cette labellisation, valable pour 3 ans, est en effet un engage-

ment à poursuivre la démarche en s'investissant toujours plus dans les 3 domaines référencés : l'éducation au développement durable au sein de l'établissement, les actions pédagogiques et éducatives, et la gestion durable de l'établissement. Le but : garder cette labellisation !

Pour cela, le collège sait pouvoir compter sur ses différents partenaires, notamment le Conseil Départemental, la CCBI et le CPIE, mais aussi l'ensemble des associations bellilloises qui interviennent régulièrement aux côtés de l'équipe éducative.

(photo) Zia et Gabrielle, élèves de 6ème, accompagnées par Mme CASTERS (Professeur de SVT) et M. GÉNEAU (Principal), et Mme FA-VREAU (Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

École Stanislas Pomet DES SCULPTURES AVEC DES OBJETS RÉCUPÉRÉS



Le lundi 13 juin et mardi 14 juin, les élèves de CE1 et CE2 ont réalisé des sculptures à partir d'objets récupérés qu'ils ont animé sous forme d'histoires narrées. Les enfants de petite et moyenne section de mater-

nelle eux, ont accueilli un percussionniste qui leur a fait découvrir différents instruments. Les élèves de moyenne et grande section ont pu faire un peu de théâtre avec l'intervention d'un comédien.



École Sainte-Anne DES ANIMATIONS TOUS AZYMUTS



COMMÉMORATION DE L'ARRIVÉE SUR L'ÎLE DES ACADIENS

Les enfants se sont mobilisés pour la commémoration du 250^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens à Belle-Île. Le rappel de cette histoire liée à de nombreuses familles de l'île, dans les classes, s'est terminé dans la joie par la participation au «Grand tintamarre» du samedi 11 juin. Les enfants rassemblés dans la cour de l'école pour être maquillés, ont rejoint ensuite le cortège des Acadiens de Belle-Île, de Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de Louisiane et de plusieurs régions de France en manifestant bruyamment leur joie de se retrouver. Un moment qualifié d'historique qui, sans aucun doute, restera gravé dans leur mémoire.



APPRENTISSAGE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Céline Laville, policière municipale a animé plusieurs séances d'initiation à la prévention routière auprès des élèves de CE1- CE2 de Marie-Madeleine HUEL sur le thème de la sécurité routière.



INITIATION À LA VOILE

Les élèves de CM2 se sont initiés à la voile avec le club Horizon aux Grands Sables pour leur plus grand bonheur, d'autant que les conditions météorologiques étaient favorables.



ANIMATION LITTÉRAIRE À LA MÉDIATHÈQUE

Par un temps pluvieux, Stéphanie a eu la gentillesse de venir jusqu'à l'école. A travers plusieurs livres, un raconte-tapis et une musique appropriée, les enfants ont été transportés pour quelques instants, dans l'univers du cirque.



INITIATION MUSICALE

avec l'école de musique associative «La puce à l'oreille» Les élèves de CE1-CE2 ont bénéficié d'animations musicales avec trois musiciennes de l'association « La puce à l'oreille » pour préparer le concert de Marieke formidable pianiste-navigatrice qu'elle a donné sur le port le lundi 20 juin dans le cadre de «Pianocéan» et auquel les enfants ont participé.

«PRIX DES INCORRUPTIBLES» Les écoliers ont voté



Les 425 enfants de la maternelle au CM2 des 5 écoles de l'île se sont succédé le vendredi 13 mai aux bureaux de vote installés à la salle Arletty pour la finale locale du « Prix des Incorruptibles 2016 ». Les résultats ont été transmis par la suite au niveau national.

Un vote grandeur nature

Tout comme pour les adultes, les enfants ont disposé de bulletins de vote, d'isoloirs, d'urnes, de listes d'émargement et de carte d'électeur. Pour Stéphanie Nouy, responsable de la médiathèque palantine, « c'est la 8ème année que je mène cette animation en fédérant les 5 écoles bellilloises. Elle participe à la promotion de la littérature jeunesse et remporte toujours autant de succès auprès des enfants et des enseignants. Il me paraît important de transmettre le plaisir de lire et de partager. Un événement devenu incontournable qui revient chaque année pour le plus grand plaisir des enfants y participant. « Un grand merci aux bénévoles des bibliothèques de Bangor et Sauzon pour leur aide précieuse, sans laquelle rien ne pourrait se faire », souligne Stéphanie Nouy.

Résultats par catégorie

Les gagnants sont : Maternelle : 50 voix « Gare au renard » de Pat Hutchins ; CP : 38 voix « Chat rouge chat bleu » de Jenni Desmond ; CE1 : 25 voix « Clodomir Mousqueton » de Christine Naumann-Villemin ; CE2-CM1 : 44 voix « Le mystère de la grande dune » de Max Ducos ; CM2 : 15 voix « Banzaï Sakura » de Véronique Delamarre.



UN SPECTACLE EN RÉCOMPENSE

À l'issue du vote, les écoliers ont assisté au spectacle intitulé « BzZz » joué par la Compagnie « Al et les Astrolobi » de Nantes. Un spectacle qui s'est révélé à la fois drôle, ludique et poétique avec pour toile de fond une histoire qui a fait découvrir aux enfants, le mode de vie des abeilles et leur importance dans notre environnement naturel. Plantons le décor : un jardin, dans lequel 3 personnages évoluent. Un bousier gourmand qui a fait des études de psychologie, joué par Jérôme Brethomé. Une petite abeille passionnée de danse qui essaie de voler mais sans succès, jouée par Anne-Pauline Parc. Un mille-pattes qui a perdu sa route et peut-être... sa tête, joué par Norman Barreau-Gély. Une animation qui a été financée par les 4 communes de l'île. Petits et grands ont découvert le message environnemental de ce spectacle qui mettait en exergue un état de fait, « prenons soin de notre planète et prenons aussi le temps d'observer les mille et une petites bêtes qui grouillent dans nos jardins... »



«PRIX DES EMBRUNS 2016» Pascal Manoukian remporte les suffrages



Le prix des embruns avait été lancé le samedi 6 février à la médiathèque de Le Palais avec 37 personnes inscrites. Elles ont fait partie des lecteurs qui ont choisi leur auteur préféré parmi les sept écrivains sélectionnés par les partenaires de l'opération (LPJ n°12). Les auteurs en compétition étaient : Karen Viggers : «La mémoire des embruns»; Olivier Adam : «Peine perdue»; Mathieu Bezezi : «Un faux pas dans la vie d'Emma»; Jean-Paul Didierlaurent : «Macadam»;

Pascal Manoukian : «Les échoués»; Thomas B. Reverdy : «Il était une ville» et Larry Trembley : «L'orange-raie». Le jury palantin qui le 23 avril avait rencontré à Saint-Pierre-Quiberon, l'auteur Jean-Paul Didierlaurent pour son livre «Macadam», a lu les 7 ouvrages. Le jeudi 2 juin une rencontre a eu lieu entre 20 lecteurs insulaires avec un bel échange dans lequel chacun a émis son point de vue, ses impressions et ses ressentis sur les 7 livres de la sélection. Une animation qui selon Stéphanie Nouy, «a énormément plu», au point que tous les lecteurs sont partants pour réitérer l'expérience l'année prochaine. Pour Le Palais ils étaient donc 37 participants et 28 votants qui avaient classé : 1. La mémoire des embruns; 2. ex. Les échoués et Un faux pas dans la vie; 3. Il était une ville. Mais au final, le classement général final, proclamé le 4 juin s'établit comme suit : 1. Les échoués de Pascal Manoukian; 2. Le mémoire des embruns; 3. L'orange-raie.



LE LAURÉAT



Pascal Manoukian est journaliste grand reporter, il a couvert la plupart des grands conflits qui ont secoué la planète entre 1975 et 1995. Il est directeur éditorial de l'agence de presse «Capa» et auteur. Il a obtenu en

février 2016, à la foire du Livre de Bruxelles, le prix «Première» pour son roman Les échoués. Résumé du livre

1992. Lampedusa est encore une petite île tranquille et aucun mur de barbelés ne court le long des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Virgil, le Moldave, Chanchal, le Bangladais, et Assan, le Somalien, sont des pionniers. Bientôt, des millions de désespérés prendront d'assaut les routes qu'ils sont en train d'ouvrir. Arrivés en France, vivants mais endettés et sans papiers, les trois clandestins vont tout partager, les marchands de sommeil et les négriers, les drames et les petits bonheurs.



ÉTAT CIVIL

LISTE DES NAISSANCES

Date	Prénoms et noms	Fils / Fille de : et de :
27 mars 2016	Nathan BARBEAU	de Fabien et Julie CHAMPAGNAT
1er mai 2016	Louis BOULEUC	de Julien et de Sandra CARO
17 mai 2016	Youenn BESNIER	
20 mai 2016	Jaume GROLLEMUND	de Julien et de Gwénaëlle DONNARD
26 mai 2016	Ismaël DAIGRE	de Sébastien et Perrine LACAZE

LISTE DES DÉCÈS

Date du décès	Prénoms	Noms	Domicile
15 avril 2016	Monique	DROUAL veuve CHAUVOT	Le Palais
19 avril 2016	Marcelle	LAURIER veuve MORAT	Sauzon
21 avril 2016	Jean	ANSQUER époux DIFFON	Le Palais
22 avril 2016	Marie-Thérèse	DIFFON veuve ANSQUER	Le Palais
24 avril 2016	Claude	ALOË époux THOMAS	Le Palais
24 avril 2016	Denise	LE MATELOT veuve BOULCH	Le Palais
9 mai 2016	Caroline	BAMDÉ veuve LARGOUËT	Le Palais
9 mai 2016	Michel	CLÉMENT célibataire	Le Palais
24 mai 2016	Gisèle	HAZEVIS veuve PERRUCHOT	Le Palais
26 mai 2016	Robert	PAINVIN veuf GUÉGAN	Le Palais



Jeudi 23 juin à la médiathèque s'est déroulée une petite cérémonie, en présence de Martine Collin, adjointe au maire, qui concluait le projet qu'ont mené Alisson Cartade, Guénola Daigre, Agnès Guriec, Patricia Mahé, Julie Matel, Laurence Nesle, Vanessa Nesle, Élodie Samzun, Véronique

Séveno, les neuf assistantes maternelles avec le concours du Relais d'assistantes maternelles (RAM), les PEP 56 et «L'île lettrée» médiathèque municipale de Le Palais. Elles ont présenté leurs « Coups de cœur, édition 2016 » des «Bébés lecteurs». La sélection portait sur des livres pour les tout-petits (en-

fants de 0 à 3 ans) que la médiathèque a prêtés. Les assistantes maternelles les ont lus aux enfants qu'elles accueillent à leur domicile. Il en est résulté 8 ouvrages «Coups de cœur» que vous pouvez retrouver à la médiathèque

Allocution de M. Collin, adjointe au maire



La médiathèque mène l'animation « Bébés lecteurs » depuis 2010. L'objectif de cet atelier mensuel est de sensibiliser aux livres, les enfants de 0 à 3 ans. Ils peuvent être accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistante maternelle. Je remercie les assistantes

qui depuis 6 ans sont toujours fidèles et assidues à venir les premiers jeudis de chaque mois, ainsi que Maggy l'animatrice du RAM. C'est à l'initiative de Maggy que le projet «Coups de cœur des bébés lecteurs» a vu le jour. Cette collaboration entre Maggy et Stéphanie a permis de promouvoir la littérature jeunesse et d'impliquer et valoriser les assistantes maternelles dans un projet participatif.

Depuis 6 mois une sélection de 17 livres a circulé chez les assistantes maternelles. Après lecture et mani-

pulations des ouvrages avec les enfants, elles ont rempli une grille d'observations.

Il en est ressorti 8 coups de cœur qui font l'objet d'une plaquette mise en page par les PEP56. Ces livres sont mis en valeur à la médiathèque par le logo «Coups de cœur des bébés lecteurs».

Cette remise officielle de la plaquette, ce soir est illustrée par l'exposition «Les livres c'est bon pour les bébés» empruntée à la MDM (Médiathèque Départementale du Morbihan) pour 1 mois.

«Autour de l'arbre» UN PROJET DE POLYCULTURE



Ce projet est né du constat qu'il n'y avait pas de production fruitière sur l'île et néanmoins de nombreux endroits où poussent les arbres productifs.

UN VERGER



Cultiver, planter, greffer, etc. des arbres fruitiers : pommes, poires, coings, prunes, abricots, pêches, châtaignes, noix, kiwis, kakis... En incluant la greffe sur sauvage de fruitiers productifs (pommiers et poiriers sur aubépine, pruniers sur prunelliers, etc.) et acclimatation de différentes espèces adaptables à nos conditions climatiques.

AVEC AUTOUR DES ARBRES



Des petits fruits (framboises, fraises, groseilles, cassis), des vivaces (rhubarbes, artichauts, herbes aromatiques et à tisanes...), des champignons (pleurotes, shiitaké...), et quelques animaux pour l'entretien du terrain et la revalorisation des fruits non mangés (moutons, poules...)

SANS OUBLIER LES AUTRES ARBRES ET ARBUSTES



(saules, ormes, frênes, chênes, ajoncs, prunelliers) pour lesquels l'on veut recueillir et développer des savoir-faire de foresterie paysanne : taille, recépage, création de trognes, plessages, etc., pour divers usages : bois de chauffe, vannerie, broyat pour le verger, le potager, etc.

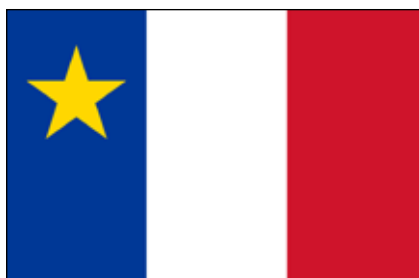
UN PROJET QUI VA GRANDIR AU FUR ET À MESURE

« Ce n'est pas un projet d'exploitation à grande voilure, davantage de la polyculture expérimentale. Il faut le temps que les arbres poussent et voir ce qui marche. Nous avons entrepris depuis quelques années une démarche de formation et d'essais grandeur nature. Ce projet va grandir au fur et à mesure du temps. Nous le considérons comme une activité semi-professionnelle, dans un premier temps au moins. Nous gardons des emplois à mi-temps pour minimiser la pression et les risques. »

AVIS DE RECHERCHE

« Il ne nous manque qu'un lieu pour démarrer. Les terres de vallon et contre-vallon (plateau de tête, du coteau, du fond de vallon) offrent un maximum de microclimats et son idéales pour ça. De plus, beaucoup sont délaissées voire en friches. Les méthodes de culture que nous souhaitons mettre en œuvre sont tout à fait compatibles avec la protection des milieux fragiles et visent une grande biodiversité. Deux à trois hectares seraient une surface idéale.

Clémence Urbain & Florian Caillarec
Port-Guen 56360 LE PALAIS, tél. 02 97 31 83 71



L'HISTOIRE EN BREF

Au cours des années qui suivirent le Grand Dérangement de 1755, des milliers d'Acadiens furent dispersés dans les ports anglais et français. Ils furent nombreux aussi à croupir dans les prisons britanniques jusqu'à la signature du Traité de Paris, en février 1763. Par ce traité, la France cédait à l'Angleterre, entre autres, toutes ses possessions du Canada, sauf Saint-Pierre-et-Miquelon, et lui rendait Minorque en échange de Belle-Île-en-Mer, que les Anglais occupaient depuis deux ans. L'île bretonne, à 15 kilomètres au large de Quiberon, était convoitée pour son climat tempéré, l'abondance de ses ressources en eau douce et sa position hautement stratégique, au carrefour des routes maritimes qui allaient de la Manche

UN GRAND TINTAMARRE

Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 juin a été l'occasion de fêter l'année du 250e anniversaire de l'arrivée des premiers Acadiens à Belle-Île sous l'égide de l'association Belle-Île Acadie avec la collaboration de la communauté de communes (CCBI) dans le cadre de son protocole d'amitié entre Belle-Île et Pubnico, village acadien en Nouvelle-Écosse et de nombreuses associations insulaires. Une délégation d'une centaine de personnes dont des élus, qui venue tout spécialement du Canada pour l'occasion. Arrivés par bateau durant l'après-midi du 10 juin et après leur installation, les invités acadiens ont participé à un grand « Tintamarre » qui consistait à revêtir des tenues, de brandir des drapeaux et autres en bleu, blanc et rouge en amenant

C'était il y a 250 ans LES ACADIENS DÉBARQUENT SUR L'ÎLE

jusqu'à l'Espagne.

LE CHOIX DE BELLE-ÎLE

Après le Traité de Paris, Louis XV négocie le rapatriement des Acadiens prisonniers en Angleterre. Un appel d'offres est lancé auprès de tous les intendants de France : 3 500 Acadiens se trouvent à la disposition de ceux qui pourraient les accueillir et leur fournir des terres. C'est Belle-Île-en-Mer qui remporta la mise. Pillée et dévastée par les occupants anglais, elle avait besoin de main-d'œuvre pour la remettre sur pied et cultiver les terres abandonnées.

ENFIN LA TERRE PROMISE

Au préalable il y eut de longs mois d'attente à Morlaix et à Saint-Malo, le temps de régler les modalités d'installation et l'épineux problème de la distribution des terres. Ce sont 78 familles (Leblanc, Granger, Thomas, Mélanson...), soit au total 363 Acadiens, dont 211 enfants, qui s'établirent sur l'île, après que trois de leurs représentants s'y soient rendus pour examiner les lieux. Ils arrivèrent en groupes, à l'automne

1765. Le dernier toucha terre à Belle-Île le 30 octobre.

INTÉGRATION RÉUSSIE

Un bœuf, un cheval, une charrette et trois faucilles furent distribués à chaque famille. Les familles acadiennes avaient demandé d'être regroupées dans un seul village. Mais leurs terres seront réparties entre une quarantaine de villages. Ils acceptèrent de bon gré. Tout était mieux que l'errance et la prison. Ils travaillèrent comme des forcenés pour construire leurs maisons et cultiver les terres. Les nouveaux venus s'engageaient à rester à Belle-Île au moins dix ans, jusqu'au 1er janvier 1776. Après cette décennie belliloise, plusieurs remirent le cap sur l'Amérique et tout particulièrement sur la Louisiane. Mais certains firent souche sur une île qui était un peu devenue la leur. Ils avaient été reconnus propriétaires de leur parcelle et avaient acquis un état civil français. Plusieurs demeures construites par les Acadiens existent toujours à Belle-Île-en-Mer.



des casseroles ou tout objet qui fait du bruit. Après un rassemblement sur l'esplanade du Frères Moisant, tous les participants ont défilé en centre-ville emmenés par la fanfare des « Gueurveur » pour rejoindre le réduit B pour le diner, puis c'est à la salle Arletty que tous ont assisté à la représentation d'une pièce de théâtre.



UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE



La journée du samedi 11 juin était consacrée à la cérémonie officielle place de l'Hôtel de ville à Le Palais et la réception par la CCBI en mairie. Après les différentes allocutions, une

plaque commémorative était dévoilée par Ginette Lanco (en médaillon) sous le porche de la mairie, avant un vin d'honneur salle du conseil. L'après-midi était réservée à la visite de l'île avec une soirée de gala à l'hôtel « Le Cardinal » de Sauzon.

Le dimanche 12 juin à 11 h, avant le départ de la délégation dans l'après-midi, une messe a été concélébrée en l'église Saint-Géran avec le père Maurice Leblanc de Pubnico, un fidèle de Belle-Île depuis 48 ans.



Les différents intervenants dans l'ordre de leur allocution : Maryvonne Le Gac, présidente de Belle-Île-Acadie; Ghislain Boudreau, président de la fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse représentant la société nationale de l'Acadie, Chris d'Entremont député de Pubnico-Barrington; Iain Rankin, député de Timberléa-Prospect; Gérard Pierre, vice-président du conseil départemental du Morbihan; Mathieu Caissie, conseiller francophonie internationale-multilatérale à l'ambassade du Canada, représentant le Nouveau-Brunswick; Monsieur Cousineau, représentant l'ambassadeur du Canada.

Allocution de Frédéric Le Gars, maire de Le Palais et président de la CCBI :

Cela est très confortable de clôturer une série de discours. En général tout est dit, mais quand même, selon la devise de notre illustre Sarah Bernhardt, je souhaite vous dire au nom des quatre maires et de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer que je préside, à quel point notre jumelage avec Pubnico, le plus ancien des villages acadiens, est précieux.

C'est le lien indispensable d'une partie de l'histoire de Belle-Île dont nous allons commémorer le 250^e anniversaire de l'installation des Acadiens sur notre île. Cette appartenance de l'histoire de l'Acadie ne saurait être niée ou remise sur un fond d'étagère de nos archives. Au contraire le

souvenir du grand dérangement, du grand bouleversement, de cet exode de tout un peuple est vivant. Ce sont 78 familles qui furent réparties dans 40 villages de l'île. Aujourd'hui de nombreux descendants sont les témoins de cette histoire si particulière. Parmi d'autres, saluons le travail et la passion de Maryvonne Le Gac et Danielle Blancaneaux et leur équipe, car c'est grâce à leur dévouement que l'Acadie existe. Elles entretiennent la flamme d'un peuple que l'on a voulu disperser pour les éradiquer. C'est le contraire qui s'est produit.

La langue française, la culture et le mode de vie des Acadiens, sont le ciment qui a permis à une diaspora de continuer à exister partout où ils ont été déportés. Oui ils ont survécu, parce que c'est un peuple fier de ses racines.

Je croyais en savoir un peu sur le sujet acadien ! Que nenni, car

j'en ai appris beaucoup à la lecture de l'ouvrage « L'Acadie d'hier et d'aujourd'hui ». Ce livre est le reflet de ce qui est l'aventure de plusieurs générations héritières d'un des drames de 'histoire de France. Mais le bonheur est là, ici et maintenant avec vous. Aussi nous sommes ravis de vous recevoir à Belle-Île-en-Mer, terre d'accueil et d'exil de vos ancêtres. Soyez les bienvenus à Belle-Île, bienvenue chez vous.

La journée d'hier nous a réservé des moments de pure émotion avec une grande famille fraternelle et unique. Se retrouver et s'apprécier en toute simplicité, voilà un moment tant attendu, un moment que nos aînés ont vécu avant nous.

Nous allons dévoiler ensemble la plaque qui, 50 ans après la première, nous rapproche un peu plus des terres de l'Atlantique du Canada. Et notamment de Grand-



Pré, dont sont issus les premiers chefs de familles acadiennes qui vinrent en reconnaissance à Belle-Île. Honneur à Simon Granger, Honoré Leblanc et Joseph Trahan qui furent les pionniers de cette aventure extraordinaire mes chers amis. Que vous soyez venus des provinces de l'Atlantique, du Québec, du Maine, de Louisiane ou de France, je veux vous dire que Belle-Île est tombé en amour avec vous. Vive le peuple d'Acadie,

Première découverte de l'île POUR 18 JEUNES ROMEUFONTAINS



C'est fait, la première classe de mer avec les écoliers de Font-Romeuf s'est déroulée du 31 mai au 4 juin. Accueillis au bateau pour les membres du comité de jumelage, le maire et quelques élus, les 18 élèves de CM2, les 3 accompagnateurs et le chauffeur se sont installés à l'auberge de jeunesse de Haute-Boulogne pour la durée du séjour. Un repas offert par la mairie leur a été servi dans le cadre bucolique du Réduit B. Par la suite, un programme chargé d'activités très éclectiques visant à faire connaître Le Palais, l'île et ses atours aux jeunes Romeufontains pour qui le dépaysement a été total. « Pour certains c'était la première fois qu'ils prenaient le bateau en mer et pour d'autres ils ont fait connaissance avec le phénomène des marées de l'océan », indiquait Jean-Philippe Vignaud, l'un des accompagnateurs.

Quand à l'emploi du temps concocté par le comité de jumelage, « ils se sont régalez ».

UN EMPLOI DU TEMPS CHARGÉ

Il faut dire que le menu dans le genre était copieux. Au chapitre des visites, la biscuiterie « Le bien nommée », les écoles Stanislas Poumet et Sainte-Anne, la verrerie « Fluid », la bergerie de Trion-Guen et son spectacle de la tonte des moutons, une excursion complète dans les 4 communes de l'île (Les Poulains et le site de Sarah Berhardt, le port de Sauzon, l'église de Locmaria et ses ex-votos, etc.). Un arrêt pique-nique qui s'est fait à Port-Coton, à l'issue de la visite du phare de Kervilahouen. Pour les activités les écoliers se sont initiés au surf à Donnant et ont visité la côte depuis la mer en kayak, sans oublier la marche sur les sentiers côtiers révélateurs des couleurs du paysage côtier

insulaire. Les divertissements n'ont pas été oubliés avec la soirée contée du jeudi avec Clémence et au final la bal haut en couleurs du vendredi en guise de soirée d'adieu. Pas le temps de s'ennuoyer et très vite le temps du départ est arrivé avec le bateau du samedi 4 juin à 9 h pour un retour à Font-Romeuf qui était prévu vers les minuit. Mais sans aucun doute, un retour avec le plein de souvenirs qui ne manqueront pas d'être relatés et traduits sur place à travers les nombreuses photos qui ont été prises.



Le comité de jumelage Le Palais / Font-Romeuf, vous donne rendez-vous cet été, le 20 août avec son traditionnel repas place de la République en soirée à Le Palais avec cette année au menu des « Sardines grillées »

Nous avons souhaité dans nos pages et au fil du temps vous faire connaître notre ville jumelle, Font-Romeu. Après la découverte du «Musée sans murs» et avant le «Petit train jaune», nous vous présentons le «Four solaire d'Odeillo». Le plus grand four solaire du monde qui est devenu l'un des fleurons du patrimoine local voire national. Il accueille dans ses installations des équipes du CNRS et des chercheurs du monde entier.

LE FOUR SOLAIRE D'ODEILLO



L'ensemblement direct remarquable et la pureté de l'air ont valu à la commune de Font-Romeu d'être élue par les scientifiques pour accueillir l'installation des fours solaires de Mont-Louis et d'Odeillo. Ces constructions permettent des analyses scientifiques de pointe et ont servi de modèles dans le monde entier, démontrant le potentiel de l'énergie solaire et ses multiples applications. A ce titre, Font-Romeu est un site exceptionnel du patrimoine scientifique français.

LE PLUS GRAND DU MONDE

À visiter absolument et pour tous les âges ! Datant de 1970 et disposant d'une puissance thermique d'un mégawatt, le premier four solaire de taille semi-industrielle (54 m de haut, 48 m de large) construit au monde abrite une unité propre de recherche du CNRS du nom de PROMES. Sa visite comporte une démonstration passionnante avec le petit four solaire identique à celui qu'utilisent les chercheurs au sixième étage du laboratoire.

DES VISITES ORGANISÉES

Envie de passer un moment convivial en famille ou entre amis, d'apprendre en s'amusant ? Héliodyssée est un espace ludique de vulgarisation scientifique pour mieux comprendre les enjeux énergétiques du futur et la place mondiale du Grand Four Solaire d'Odeillo. Le Grand Four Solaire d'Odeillo est le symbole mondial de l'énergie solaire en France. Ce centre de Recherche est situé en Cerdagne, dans le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, au Sud de la France. Un territoire remarquable pour la durée et la qualité de son ensoleillement en lumière directe (environ 2750 h/an), et pour la pureté de son atmosphère.

SITE MAJEUR

DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE

Il est le premier four solaire de taille semi-industrielle construit au monde. Sa parabole est inscrite depuis 2009 au titre de monument historique. Il abrite le laboratoire « Promés », une unité propre de recherche du CNRS de renom-

mée internationale. Construit entre 1962 et 1968, il est l'aboutissement d'une démarche scientifique commencée en 1946 par le Professeur Félix Trombe. Des premiers essais à l'observatoire de Meudon validèrent l'efficacité de la lumière du soleil concentrée pour obtenir des hautes températures, dans des conditions de grande pureté, destinées à l'étude de matériaux.

POTENTIALITÉ RÉAFFIRMÉE

Elle a été confirmée avec la construction du four solaire de Mont-Louis en 1949.

Deux axes sont actuellement à l'étude : l'étude et l'élaboration de matériaux soumis à des conditions extrêmes (Espace, aéronautique, industries de pointe, fusion nucléaire ...) d'une part et la conversion, le stockage, le transport de l'énergie, avec la mise au point de matériaux et de procédés ayant un impact potentiel dans le domaine du développement durable d'autre part.

(Source Font-Romeu)

Aménagement du quai Fouquet **UN ESPACE DE DÉTENTE**



Les travaux d'aménagement du quai Fouquet sont terminés. La nouvelle configuration des lieux a pris forme avec une aire de détente mitoyenne au lavoir, un itinéraire de promenade sur un quai rejointoyé avec son parement de pierres, sur lequel sont installés des bancs, offrant un joli point de vue sur le bassin à flot. Avec la réfection complète de la voirie et son éclairage public le lieu s'intègre parfaitement à l'ensemble.

PARKING DE LA POSTE **STATIONNEMENT PAYANT avec un quart d'heure gratuit**



Les aménagements sur le quai Fouquet sont terminés. Des nouvelles conditions de stationnement, notamment devant la poste, ont été instaurées. Dans un souci de faire tourner le stationnement à cet endroit et de faciliter l'accès à la poste pour tous, la commune a opté pour le stationnement payant avec horodateur sur des emplacements matérialisés. Avec cependant cette particularité qui est, que les automobilistes disposent d'un quart d'heure de stationnement gratuit, sous réserve de

retirer le ticket correspondant à l'horodateur et de le mettre bien en vue sur le tableau de bord.

Par ailleurs, pour un stationnement plus long sur les emplacements payants, il suffit de prendre un ticket. L'horodateur tiendra compte de ce quart d'heure gratuit dans la durée souhaitée (exemple : 30 minutes de stationnement ne sont facturées que pour 15).

La police municipale, qui aura une présence accrue sur le site, effectuera dans un premier temps une mission d'information, tout en insis-

tant sur le fait que le stationnement en dehors de ces emplacements, comme le long du muret ou sur le trottoir est considéré comme stationnant très gênant. Une infraction qui est passible d'une amende de 135 €. Outre les places de stationnement, l'aménagement comporte deux places pour handicapés et une aire de stationnement pour les deux-roues. Des nouvelles conditions de circulation à même de rendre le trafic routier vers et depuis la zone portuaire plus aisé et sécurisé pour les usagers.

Résidence de la Grande Prairie

RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Les travaux de rénovation sur les 16 logements de Bretagne Sud Habitat (BSH) situés à la Grande Prairie, viennent de prendre fin. Pour un coût d'environ 33 000€ par logement, le résultat au final est très réussi.

Au delà des peintures, comme on peut le voir sur notre photo, BSH a souhaité un programme en profondeur dont voici la liste : Dallage des garages non réalisé ; Création de grilles sèche-linge et grilles de ventilation dans garages pour les logements collectifs ; Remplacement des fenêtres bois par des fenêtres PVC avec double vitrage et fermetures, des portes d'entrée de tous les logements, des portes de communication cuisine/garage par des portes isolantes, des portes de services au fond des garages ; Mise en œuvre d'une isolation complémentaire dans les combles des pavillons et celui des logements collectifs, d'une isolation au plafond des garages des pavillons de type 5 pour isolation chambre ; En sanitaires :

remplacement de l'évier par un évier deux bacs en résine et meuble sous évier. de tous les lavabos et WC, de toutes les robinetteries par des robinetteries de type mitigeurs, des baignoires par des baignoires pour les pavillons, des baignoires par des bacs à douches avec cloison pour les logements collectifs, des faïences au pourtour des appareils sanitaires ; Remplacement de la serrurerie et quincaillerie de toutes les portes ; Détalonnage des portes plus le remplacement des tabliers des baignoires et des trappes d'accès aux combles ; Pose d'un nouveau revêtement de sols de toutes les pièces du rez de chaussée des pavillons ; Remplacement des revêtements de sols des salles de bain et de tous les sols des logements collectifs et la réfection complète des peintures des façades. Enfin, cette année toujours, une étude sera menée sur les aménagements extérieurs. Décidément le quartier la grande prairie fait peau neuve!



TRAVAUX IMPORTANTS SUR L'ÉCLUSE



Fin juin, les vanelles de l'écluse ont été réparées. Leur système a été modifié. Une vanelle est une petite vanne en métal coulissant dans des glissières et placée sur le vantail ou porte d'écluse. Sa fonction est de remplir ou de vider le sas et d'équilibrer la pression de chaque côté des vantaux pour en faciliter la manœuvre d'ouverture. Des travaux toujours impression-

nants notamment dans la mise en œuvre des moyens, qui ont nécessité les équipes techniques appuyées par les agents portuaires à la manœuvre. Les services techniques municipaux ont posé des batardeaux. Un batardeau, également appelé buspin, stopgate, ou stoplog, est un barrage, une digue destinée à la retenue d'eau provisoire en un lieu donné sur une surface donnée, en vue d'exercer une activité en aval de celui-ci. En l'occurrence il s'agissait de retenir les eaux du bassin à flot pendant l'opération. Ils ont également mis à profit l'accessibilité, pour nettoyer le sas pavé des écluses à l'aide d'une mini-pelle qui a du être grutée et amenée sur place par les airs.



CHTAL : NOUVEAUX HORAIRES
La ressource a repris ses horaires d'été. Elle est ouverte les mercredis et samedis matin de 10 h à 12 h 30

En centre-ville

UNE ZONE DE CIRCULATION APAISÉE



LA RUE POUR TOUS I

Jusque dans les années 80-90, le Code de la route privilégiait la circulation automobile. Même si la fluidité du trafic a toujours été une priorité pour les municipalités, la démarche du « code de la rue », inspirée d'une expérience belge, a opéré un changement radical : une meilleure prise en compte de la vie locale et de tous ses acteurs a conduit à l'abaissement de la vitesse de 60 à 50 km/h et à la mise en place de « zones 30 », espaces plus sécurisants pour les piétons et les cyclistes. Mais c'est le décret 2008-754 du Code de la route, en 2008, qui amplifie cette mutation, pour donner à la mobilité urbaine une autre dimension : sécurisée, apaisée et durable.

Mise en place d'une « Zone 30 » généralisée

Comme avant elle, Lorient et de nombreuses communes, Le Palais a fait le choix de la circulation apaisée pour son centre-ville, avec une meilleure fluidité du trafic, une réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes, et souhaite favoriser les déplacements doux, avec un meilleur partage de la rue entre tous les usagers. La solution retenue est l'instauration d'une zone 30 généralisée.



DÉFINITION

La « zone 30 », c'est une section ou un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30

km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. La zone 30 est aussi un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulaire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée. Sa configuration est la plus courante de la voirie : une chaussée pour l'ensemble des véhicules et des espaces latéraux (trottoirs) pour les piétons. Bien évidemment toute la réglementation s'applique, que ce soit par exemple la législation pour les personnes à mobilité réduite, la signalisation, etc.

LE CHOIX DE LA VITESSE LIMITE



La vitesse est limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules, c'est-à-dire, les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules de livraisons, les bus. Le parti pris d'avoir fait figurer cette prescription de limitation de vitesse sur le panneau rappelle cette exigence. Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au lieu de 28 m à 50 km/h. Cette vitesse réduite permet à l'automobiliste d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les

autres usagers et d'augmenter ainsi les chances d'éviter un piéton. En cas d'accident avec piéton, la probabilité de tuer un piéton passe de 100 % à 70 km/h, à 80 % à 50 km/h et à environ 10 % à 30 km/h. C'est en raison de cette faible vitesse des véhicules qu'une cohabitation dans de bonnes conditions de sécurité est possible entre les véhicules motorisés et les vélos sur la même chaussée. Elle permet également aux piétons de traverser la voie en tout point, dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage piéton le plus proche.

QUELLES IMPLICATIONS POUR LES USAGERS ?

Comme pour les voiries à 50 km/h, aucun mode de transport n'est exclu, sauf dispositions contraires. La signalisation montre clairement l'importance du message de modération de la vitesse pour tous les véhicules.

Les piétons

Ils forment dans le code de la route une catégorie qui comprend les personnes qui se déplacent à pied ainsi que les rollers et trottinettes et les utilisateurs de fauteuils roulants.

Contrairement aux aires piétonnes et aux zones de rencontre, la réglementation relative aux piétons est la même que pour la voirie à 50 km/h. Les piétons n'ont pas de priorité particulière et ils ne sont pas autorisés à circuler sur toute la largeur de la chaussée. La règle est donc la priorité au piéton régulièrement engagé. Toutefois, la vitesse réduite des véhicules rend compatible la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité tout le long de la rue.

Les personnes à mobilité réduite

Elles regroupent non seulement les personnes en fauteuil roulant, celles ayant des handicaps sensoriels (aveugle, malvoyant, sourd, malentendant, ...) ou intellectuels (problème cognitif, etc.), mais aussi les personnes transportant des bagages lourds, les personnes âgées,



les femmes enceintes, les adultes avec une poussette ou un caddie, etc.

La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel.

Les cyclistes

Les cyclistes et les modes motorisés se partagent la chaussée sans nécessité de ségrégation avec des voies dédiées. Ceci suppose une homogénéisation des vitesses pratiquées : c'est à dire moins de 30 km/h pour tous les usagers. Pour cette raison, en zone 30, il y a peu d'aménagements cyclables puisque la mixité répond aux besoins des cyclistes. Toutefois la présence d'une chicane ou d'une écluse dotée d'un bypass constituent intrinsèquement des aménagements cyclables.

Article R.110-2 « [...] Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Dans le cas où cette possibilité de double sens n'est pas offerte, l'autorité investie du pouvoir de police doit justifier son choix par des contraintes propres à la voirie et à son usage. C'est le cas à Le Palais, la largeur hors normes des rues ne le permet pas. Un arrêté a été pris pour justifier l'impossibilité de réaliser ce double sens cyclable dans les rues à sens unique.

Les véhicules motorisés hors transport public

Les véhicules motorisés hors transport public comprennent donc les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules motorisés de livraison, etc. En dehors de la restriction de vitesse, il n'y a aucune autre règle relative au mode de fonctionnement qui soit spécifique à la zone 30. Les règles sont les mêmes que pour les axes à 50 km/h.

Les transports publics

Ils ont toute leur place dans les zones 30. Les transports publics à guidage permanent ne peuvent pas faire de manœuvre d'évitement. C'est pourquoi, ils ne sont pas soumis au code de la route hors prescription absolue. Leur vitesse de circulation est définie

dans le « Règlement d'Exploitation et de Sécurité » approuvé par le préfet. Ils doivent pratiquer une vitesse adaptée au contexte. Leur conduite est assurée par des professionnels qui ont connaissance des conditions d'exploitation et des contraintes au niveau de la sécurité.

Les véhicules d'urgence

Il n'y a pas de règle spécifique aux zones 30. Elles sont traitées comme toutes les autres voiries, les règles régissant les véhicules d'urgence primant sur les autres règles.

SIGNALISATION DE LA ZONE 30

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation. C'est un panneau zonal, c'est-à-dire que ses prescriptions s'appliquent à l'ensemble de la zone signalée (axe sur lequel il est implanté et ensemble des voies sécantes) jusqu'à ce que l'utilisateur franchisse un panneau modifiant cette prescription, même si l'utilisateur change de plusieurs fois de direction. (Panneau entrée et sortie de zone 30 et d'un marquage au sol zone 30). Un rappel est effectué sur les axes concernés par une signalisation au sol du panneau rond de limitation de la vitesse plafond à 30 km/h.

LE STATIONNEMENT

Les règles de stationnement sont les mêmes que dans les zones limitées à 50 km/h, c'est-à-dire interdiction de stationner pour les véhicules sur les trottoirs en l'absence de places de stationnement aménagées. Le quota de places de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite est appliqué conformément à la réglementation en vigueur comme pour toute voirie. Du point de vue de l'aménagement, des emplacements réservés au stationnement adapté pour les vélos, des cyclomoteurs et des motos sont prévus en certains points de la ville, pour éviter le stationnement anarchique qui se fait souvent au détriment de l'espace des piétons.

NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION SUR LA ZA DE MEREZELLE



Un nouveau plan de circulation a été mis en place dans la zone artisanale de Merezelle. Si l'accès se fait toujours par l'allée centrale, une voie de circulation à double sens, les zones de part et d'autre de cet axe sont accessibles par des voies à sens unique permettant d'en faire le tour complet.



UN PANNEAU STOP AU CARREFOUR DE LA SALINE



Pour des raisons de sécurité pour le trafic routier et une meilleure cohérence dans la signalisation de ce carrefour très fréquenté, un panneau « Stop » a été mis en place à La Saline. Il concerne les véhicules venant de la rive Eva JOUAN et empruntant soit la route de Sauzon à droite, la direction de la zone artisanale de Bordilla tout droit ou le quai Rousselle à gauche, vers le centre ville de Le Palais.

Société historique de Belle-Île-en-Mer PROMENADES & CONFÉRENCES DE L'ÉTÉ

JUILLET

Vendredi 1er juillet : La Belle Fontaine, réservoir des vaisseaux du roi par A.-S. Lorho. R.-V. à 11 h à la Belle Fontaine

Dimanche 3 juillet : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par J. Tomine. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Lundi 4 juillet : L'église Notre-Dame de Locmaria. Mille ans d'histoire par P. Jonveaux. R.-V. à 10 h devant l'église

Mardi 5 juillet : Les fortifications allemandes de Port Coton par J. Tomine. R.-V. à 10 h 30 devant les Aiguilles

Mercredi 6 juillet : Mosaïques et vitraux art déco de l'église de Palais par L. Leroy. R.-V à 10 h devant l'église

Jeudi 7 juillet : La Belle Fontaine, réservoir des vaisseaux du roi par A.-S. Lorho. R.-V. à 11 h à la Belle Fontaine

Vendredi 8 juillet : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par J. Tomine. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Vendredi 8 juillet à 17 h, Mairie de Le Palais; Présentation du livre de Michael Taylor « L'invasion et l'occupation de Belle-Isle par les Anglais 1761-1763 »

Samedi 9 juillet : Les fortifications allemandes de Kérel par J. Tomine. R.-V. à 10 h 30 à la sortie du village de Penvaz

Dimanche 10 juillet : L'enceinte urbaine de Palais, 3 siècles de fortifications par A.-S. Lorho. R.-V. à 10h30 au réduit B.

Lundi 11 juillet : Port Maria : Eléments pour comprendre la côte belliloise (ria, fortifications, pilotage) par P. Jonveaux. RV 10 h à l'entrée de la plage

Mardi 12 juillet : Sur la côte sauvage avec Claude Monet par L. Leroy. R.-V à 10 h près du puits de Kervilahouen

Mardi 12 juillet : La poche de Lorient et Belle-Île. Conférence par J. Tomine à 20 h, salle polyvalente de Bangor

Mercredi 13 juillet : Le fort de Taillefer, 3 siècles de défense par J. Tomine. R.-V. à 10 h 30 au sémaphore de Taillefer

Jeudi 14 juillet : La Belle Fontaine, réservoir des vaisseaux du roi par A.-S. Lorho. R.-V. à 11 h à la Belle Fontaine

Vendredi 15 juillet : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par J. Tomine. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Lundi 18 juillet : Sur les champs de bataille d'avril 1761 par P. Jonveaux. R.-V. à 10 h au phare de Kerdonis (1,5 Km de marche sur le sentier côtier)

Mardi 19 juillet : Les fortifications allemandes du port de Palais par J. Tomine. R.-V. 10 h devant l'Office du tourisme

Mercredi 20 juillet : Les fortifications de Sauzon, rive droite par J. Tomine. R.-V. 10h30 ancien abri du canot SNSM

Jeudi 21 juillet : Port Blanc et Arzic : Se défendre et secourir (fortifications, sémaphore, pilotage, station de sauvetage) par P. Jonveaux. R.-V. à 10 h à la plage de Port Blanc

Vendredi 22 juillet : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par M. Nollet. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Lundi 25 juillet : Port Loscah. Naufrage du Prince de Conty (3 décembre 1746) par P. Jonveaux. R.-V. à 10 h à l'entrée du village de Bornor en Locmaria. Courte marche sur le sentier

côtier

Mercredi 27 juillet : Les fortifications allemandes de Port Coton par M. Nollet. R.-V. à 10 h 30 devant les Aiguilles

Vendredi 29 juillet : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par M. Nollet. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

AOÛT

Lundi 1er août : L'église Notre-Dame de Locmaria. Mille ans d'histoire par P. Jonveaux. R.-V. à 10 h devant l'église

Mardi 2 août : L'enceinte urbaine de Palais, 3 siècles de fortifications par A.-S. Lorho. R.-V. à 10h30 devant le réduit B.

Mercredi 3 août : Le fort de Taillefer, 3 siècles de défense par M. Nollet. R.-V. à 10 h 30 au sémaphore de Taillefer

Jeudi 4 août : Sur la côte sauvage avec Claude Monet par L. Leroy. R.-V à 10 h près du puits de Kervilahouen

Jeudi 4 août : La Belle Fontaine, réservoir des vaisseaux du roi par A.-S. Lorho. R.-V. à 11 h à la Belle Fontaine

Vendredi 5 août : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par M. Nollet. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Lundi 8 août : Palais au XVIII^e Siècle, à la découverte de Richard Warren par A.-S. Lorho. R.-V. 10 h 30 à la Saline, devant le garage Huchet

Mardi 9 août : Les fortifications allemandes de Kérel par M. Nollet. R.-V. à 10 h 30 à la sortie du village de Penvaz

Mercredi 10 août : La Belle Fontaine, réservoir des vaisseaux du roi par A.-S. Lorho. R.-V. à 11 h à la Belle Fontaine

Jeudi 11 août : Les fortifications de Sauzon, rive droite par M. Nollet. R.-V. 10 h 30 ancien abri du canot de sauvetage

Vendredi 12 août : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par M. Nollet. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Mardi 16 août : Les fortifications allemandes de Port Coton par M. Nollet. R.-V. à 10 h 30 devant les Aiguilles

Mercredi 17 août : L'enceinte urbaine de Palais, 3 siècles de fortifications par A.-S. Lorho. R.-V. à 10 h 30 au réduit B.

Jeudi 18 août : La Belle Fontaine, réservoir des vaisseaux du roi par A.-S. Lorho. R.-V. à 11 h à la Belle Fontaine

Vendredi 19 août : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par M. Nollet. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Lundi 22 août : Les fortifications allemandes du port de Palais par M. Nollet. R.-V. 10 h devant l'Office du tourisme

Mercredi 24 août : La Belle Fontaine, réservoir des vaisseaux du roi par A.-S. Lorho. R.-V. à 11 h à la Belle Fontaine

Jeudi 25 août : Sur la côte sauvage avec Claude Monet par L. Leroy. R.-V à 10 h près du puits de Kervilahouen

Vendredi 26 août : L'abri-infirmerie de la porte Vauban par M. Nollet. R.-V à 10 h 30 devant la porte Vauban

Pratique.

Conférences : entrée libre

Promenades : 3 € par personne.

Adhérents et enfants : gratuit

Pour les promenades dans les fortifications ou sur la côte, prévoir de bonnes chaussures de marche. Pour les visites de fortifications, se munir d'une lampe de poche. La Société historique se dégageant de toute responsabilité, chaque participant veillera à avoir une assurance Responsabilité civile en cas d'accident.



Société Historique de Belle-Île-en-mer Mairie de Locmaria - 56360 Locmaria
Site : www.belle-ile-histoire.org E-Mail : sh.bi@orange.fr
Tél. 02.97.31.77.62

Nouveauté 2016

(Voir : 8 juillet)

Disponible : en librairie à partir du 9 juillet 2016 ou au local de l'association à Locmaria

« ÎLE À VENDRE » NOUVEAU ROMAN SUR BELLE-ÎLE

François Aussanaire, romancier et nouvelliste breton, de la mer et des îles, résident secondaire à Belle-Île depuis 50 ans et 3 générations, vient de publier «Île à vendre», aux éditions Jacques Flament, son 3ème roman, un thriller politico-financier dont l'essentiel de l'action se déroule à Belle-Île. Un projet de pont reliant Belle-Île au conti-

nent met l'île en ébullition et révèle les oppositions entre des populations aux intérêts bien différents. Un journaliste et romancier, appelé au secours par un ami trop longtemps perdu de vue, reviendra poser ses pas sur l'île de sa jeunesse. Un roman tour à tour sombre, tendre et ironique qui chante les charmes de l'île de cœur de l'auteur. Ce roman (17 € plus les frais de port) peut être commandé sur le site de l'éditeur : www.jacquesflamenteditions.com ou directement auprès de l'auteur : francois.aussanaire@laposte.net



LA BELLE FONTAINE OUVERTE AU PUBLIC CET ÉTÉ

Le site de l'Aiguade Vauban de la Belle Fontaine sera ouverte au public en visite libre tous les jours du 1er juillet au 31 août 2016 de 9h à 17h. D'autre part, des visites commentées par la Société historique de Belle-Île-en-Mer sont prévues aux dates suivantes : 1^{er} juillet à

11h -7 juillet à 11h -14 juillet à 11h-4 août à 11h -10 août à 11h -18 août à 11h -24 août à 11h. Les visites de l'enceinte urbaine se feront avec le rendez-vous de départ au Réduit B, les : 10 juillet à 10h30 -2 août à 10h30-17 août à 10h30.

Par ailleurs la visite commentée sur le thème : «Palais à l'époque de Richard de Warren», aura lieu le 8 août à 10h30 avec un rendez-vous de départ à la Saline.

DES ARTISTES PALANTINS QUI EXPOSENT À L'ANNÉE



JEAN-BAPTISTE HERBILLON

C'est un artiste créateur d'objets en bois de récupération avec leurs patines multicolores. Installé depuis 13 ans à Belle île avec sa femme, il succombe immédiatement au charme de l'île.

C'est dans son garage accolé à sa maison, dans le village de Roz Caillos au Palais, que Jean-Baptiste Herbillon a aménagé son atelier où il expose toute l'année. Un lieu où il n'y a pas d'outil sophistiqué, pas de production en série, juste la main de l'artiste qui façonne les pièces au gré de l'humeur du jour. Depuis quelques années, les poissons sont pour lui une source d'inspiration inépuisable dans la réalisation de décorations murales : poissons seuls, entiers ou en arêtes, bancs de poissons, etc. Il sculpte, brosse, peint, ponce puis vernit, afin d'habiller les murs et leur donner des allures d'aquarium. Pratique. Baptiste Herbillon a sa e-galerie sur www.flickr.com/photos/jbhcreation.

THIERRY GILLAIZEAU

Par passion de la vérité ou recherche de la perfection, il parcourt les sites les plus déserts, les plus isolés, abandonnés par l'homme de longue date, ces lieux historiques peu bouleversés dans leur architecture dont les fragments de mobilier font unité avec l'architecture du lieu. De la même façon, il a toujours essayé, par amour de cette vérité historique, de remodeler des images ou objets du temps passé, avec ce même souci d'exactitude. Il a suivi une formation complémentaire en

sculpture à l'école d'Avignon. Il s'inscrit au concours des meilleurs ouvriers de France. Son travail sur la poupe de la frégate «Dédaigneuse», sœur jumelle de l'Hermione, lui vaut d'être lauréat du concours. Il ouvre son atelier de sculpture. Il reçoit cette année là le trophée des Vinci. On peut le rencontrer de 10 h à 12 h à son atelier à l'entrée du village de Borthélo à Le Palais. L'après-midi il expose une partie de ses œuvres tout en travaillant sur place avenue Carnot. Site Internet <http://thierry-gille-sculpteur.com/>.



EXPOSITIONS ÉTÉ 2016	
DATES	EXPOSANTS
RÉDUIT B	
Du 25 juillet au 3 août 2016	Exposition de photographie «Belle-Isle et le Népal» Ingrid Chiron
Du 6 au 12 août 2016	Exposition de peintures Cécile Gerdaoui
Du 13 au 18 août 2016	Exposition de peintures et sculptures Didier Fouquet et d'autres
SALLE OMNIBUS	
DATES	EXPOSANTS
25/06 au 01/07/2016	UTL
2 au 8 juillet 2016	THEODORS DOTIR Anna
9 au 15 juillet 2016	GILLAIZEAU Thierry (Sculptures sur bois, marines, portrait, art sacré) Carole HUCHET (Sculptures sur os de seiche) TOMA (Peintures)
Du 16 au 22 juillet 2016	HERBILLON Jean-Baptiste HERBILLON Denis (Sculptures poissons, tableaux, photographie) Anne de Champagne
23 au 29 juillet 2016	VALLÉE Patrice
30 juillet au 5 août 2016	DRYE Jean-Louis
6 au 12 août 2016	LANGEVIN Pascal
13 au 19 août 2016	DUPEY Sophie
20 au 26 août 2016	RAUX Anne et Thibault OKUYAMA (Peinture et sculpture)
27 août au 2 septembre 2016	MORICE Richard (Peinture)
3 au 29 septembre 2016	VAN RÉ Françoise

Chaque année, la salle Omnibus de la mairie de Palais ouvre ses portes aux artistes pour venir y exposer. Cette année, un programme riche est proposé et certaines expositions comprendront parfois plusieurs artistes qui y dévoileront leur savoir-faire insulaire mais aussi leur talent.

«ESCALES PHOTOS» Exposition dans la rue



Le Palais fait partie des 7 lieux animés d'un même désir, celui de faire découvrir, à travers un art populaire qu'est la photographie et des images grand format, des sites emblématiques et des événements du passé. Rapprocher l'œuvre photographique du lieu de sa création ou de son auteur, tel est le concept philosophique et artistique d'« Escales photos », le festival de Mor Braz créé en 2013. Cette année la capitale insulaire présente dans ses rues jusqu'au 30 octobre, « Vacances à Belle-Île », photographies de Pierre Jamet et textes de Corinne Jamet. C'est dans la mouvance des grands photographes

humanistes de son temps que Pierre Jamet a saisi, dès 1930 des scènes de la vie à Belle-Île-en-Mer. Par l'intermédiaire de ses photographies, il nous transmet, outre un témoignage important de l'histoire belliloise, la poésie d'une époque où rêves et réalités se mêlaient avec bonheur et simplicité. Une série de 20 photographies fait revivre cette histoire sur les murs de Le Palais (voir itinéraire ci-contre). Le 30 juin avait lieu l'inauguration en présence de Corinne Jamet et d'élus, suivie d'une déambulation commentée.

Renseignements : site Internet WWW.ESCALES-PHOTOS.FR



Corinne Jamet face à ses souvenirs d'enfance avec sa soeur (à droite) et elle-même enfant sur la plage (à gauche).

«Histoire de Belle-Île-en-Mer» par Stanislas Paris «Tableaux de voyage» par Walt. Voigt DEUX OUVRAGES BIENTÔT RÉÉDITÉS

L'AUSTÈRE ASPECT DE SA NATURE

Ces 2 livres sont publiés dans la collection Monographies des villes et villages de France, créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3420 titres à ce jour. « C'est en voguant à l'aide de ces naves que les premiers Kimris durent prendre, sur les bords de ces rivages du golfe appelé alors Morarhue (Morbihan ou petite mer), des libertés hardies qui les poussèrent à se hasarder sur cette onde amère, raconte Stanislas Paris. Elle devait leur plaire sous le rapport de la navigation, et ils méprisèrent bientôt leurs frères esquifs pour en construire de plus grands, afin d'explorer ce profond inconnu pendant les riantes saisons d'été. Enfin, poussés à l'envie des uns des autres et à l'aide de remarques astronomiques, ils purent s'aventurer dans le canal qui sépare Belle-Île des îles d'Houat et d'Hoëdic. Déjà le rocher de cette île montrait à ces premiers navigateurs l'austère aspect de sa nature. Nous ignorons si une tempête n'aurait pas obligé les Kimris à venir en toute hâte aborder une des falaises de la côte de Belle-Île, pour éviter d'être jetés sur les écueils dangereux et maudits qui bordaient cette terre, en laissant au continent leurs familles très inquiètes sur leur sort. En effet, ces dernières ne pouvaient savoir qu'il existait au milieu de cette plaine liquide une terre fortunée qui aurait pu les tirer du malheur.»

LA DONATION AUX BÉNÉDICTINS DE REDON

Le premier chapitre de l'Histoire de Belle-Île-en-Mer traite de la genèse jusqu'au déluge. Le 2^e chapitre est consacré à la géographie de l'île jusqu'à sa conquête par les Romains avec l'île au temps de la Gaule, son premier peuplement, ainsi que les mœurs, les coutumes et la religion des Kimris. L'auteur retrace ensuite l'histoire depuis la bataille navale de César jusqu'à la soumission de l'île aux Romains, avec le réveil de son indépendance, les ravages des pirates, les monuments et les médailles romaines ; depuis les princes bretons jusqu'à l'échange de l'île, avec l'invasion des pirates normands, l'introduction du christianisme, la donation aux bénédictins de Redon, les pirates du Poitou, les lépreux, les Espagnols et les moines de Quimperlé ; depuis le marquisat jusqu'à la vente de l'île avec la flotte de Montgomery, la biographie de Retz, le séjour de Paul de Gondy, la vente de Belle-Île. L'histoire se poursuit depuis l'achat de l'île par Fouquet jusqu'à sa mort ; puis avec les différentes époques de guerre jusqu'au maréchal de Belle-Île avec notamment les séjours du maréchal de Schomberg et de Vauban, l'échange et la réunion de l'île à la couronne. Les derniers chapitres racontent l'histoire du site depuis la mort du chevalier de Belle-Île jusqu'à la tentative de colonisation

Belle-Île-en-Mer, la plus grande des îles bretonnes, fut occupée dès le paléolithique moyen alors qu'elle n'était pas encore séparée du continent, comme en témoigne un biface moustérien découvert en 1991 à Kergoyet. Bénéficiant d'une situation stratégique sur les routes maritimes, sa population s'accrut progressivement sans doute grâce au développement de la navigation. De tout temps, en effet, les parages de Belle-Île en haute mer furent réputés favorables et accueillants. Chateaubriand rapporta un adage des marins : « Celui qui voit Belle-Isle, voit son île ; (...) celui qui voit Ouessant, voit son sang ». Du XI^e siècle jusqu'au milieu du XVI^e siècle, l'île fut la propriété successive de deux abbayes bretonnes : Redon et Quimperlé. Attirés par la beauté du site, de nombreux artistes et écrivains y ont séjourné à la fin du XIX^e siècle. Sarah Bernhardt y était la voisine de John Peter Russell à Goulphar et c'est là que le peintre rencontra Claude Monet, qui, inspiré par les lieux, écrivait à Gustave Caillebotte : « Je suis dans un pays superbe de sauvagerie, un amoncellement de rochers terribles et une mer invraisemblable de couleurs. » L'intérêt pour Belle-Île ne s'est jamais démenti depuis lors et ses louanges n'ont cessé d'être chantées sous des formes diverses : écriture, peinture, musique, cinéma.

par M. Bruté ; depuis la Révolution jusqu'à l'Empire ; de l'Empire à 1827 ; de la révolution de 1830 à 1848. Quant à Walt. Voigt, après avoir narré son voyage jusque vers Belle-Île et son arrivée par bateau, accueillie par son ami Alex, elle décrit sa traversée des terres à vélo. Elle donne ensuite ses impressions durant son séjour en douze tableaux : l'hôtel, les baignades, les repas, l'agriculture, les excursions sur les rochers, la pêche sur la plage, les villages, la colonie pénitentiaire, les pêcheurs.

HISTOIRE DE BELLE-ÎLE-EN-MER ET TABLEAUX DE VOYAGE

Stanislas Paris explique dans son Histoire de Belle-Île que la première mention de Guidel pour désigner Belle-Île figure dans l'acte de donation qu'en fit le duc de Bretagne, Geoffroy I^{er}, à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, en l'an 1006. La renommée de l'abbé Catuallon attira de nombreux colons bretons. Une abbaye fut fondée selon la règle de Saint-Benoît mais lorsque le comte de Cornouaille fut remis en possession de l'île, il la transmit à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Une querelle s'ensuivit durant 143 ans entre les deux abbayes, qui se termina à l'avantage des religieux de Redon. En mars 1583, cette possession de plusieurs siècles s'acheva lorsque le roi Charles IX érigea Belle-Île en marquisat royal en faveur du maréchal de Gondy. L'île fut divisée en quatre chefs-lieux de paroisses qui reçurent les désignations de Palais, Bangor, Sauzon et Locmaria. La réorganisation primitive coûta beaucoup à messire de Gondy qui fut contraint de vendre son hôtel de Paris. Cette grande famille eut une affec-

tion particulière pour l'île. En 1647, elle y séjourna durant la saison des bains de mer et son influence y attira des hôtes illustres. La même année, Paul de Gondy tint plusieurs enfants du peuple sur les fonts baptismaux des différentes paroisses. Puis Paul de Gondy hérita de Belle-Île. Cet homme savant, qui avait renoncé aux honneurs et qui cherchait à payer ses dettes, exagéra les revenus du domaine que Nicolas Fouquet acquit le 14 août 1658. Le nouveau propriétaire envoya deux ingénieurs chargés d'évaluer les besoins les plus ardents du peuple. Sur leur demande, on construisit deux moulins par paroisse. Quatre cents barques et quatre chasse-marées de dix à vingt tonneaux furent offerts aux marins. Quelques familles de tonneliers et de pêcheurs originaires de Provence apportèrent leur savoir-faire et introduisirent la pêche de l'anchois qu'ils trouvèrent dans la baie. Grâce à la haute influence du surintendant, ces poissons salés furent exportés aux Antilles. À sa descente du Saint-Nazaire qui vient d'accoster dans le petit port du Palais, Walt. Voigt est accueillie par son ami Alex qui la convie à parcourir les huit kilomètres qui la séparent de son hôtel, à vélo, à travers l'île. Après avoir longé le vieux port et traversé un pont de bois, ils suivent la route au pied des remparts de la citadelle. Les femmes qu'ils croisent « sont comme des battants dans les cloches de leurs amples jupes noires (...) Aux cimes de ces dernières forteresses contre la mode guette un beffroi de lingerie empesé sous lequel le chignon, lissé de pommade, trouve un abri en temps de paix et de guerre ».

Réédition du livre intitulé Histoire de Belle-Île-en-Mer, paru en 1870. Réf. 1897-3423. Format : 14 X 20. 338 pages. Prix : 45 € . Parution : juin 2016. Réédition du livre intitulé Tableaux de voyage. Belle-Île-en-Mer, paru en 1930. Réf. 1898-3424. Format : 14 X 20. 182 pages. Prix : 25 € . Parution : juin 2016. Pour commander ces ouvrages (attention tirage limité) s'adresser à la Maison de la presse du Palais (rue de la Citadelle) et à la librairie du Port (rue Jules Simon).

Fête du port et du canot de sauvetage LE «GUERVEUR» INVITÉ D'HONNEUR



Cette année la fête de la mer et du canot de sauvetage organisée par la station de Belle-Île de la SNSM va revêtir un caractère particulier avec l'escale du 12 au 16 août 2016 du navire « Guerveur » dans le cadre de son 50^e anniversaire. La manifestation va donc se dérouler autour de ce traversier devenu célèbre avec un repas à bord le vendredi 12 août en soirée. Le samedi 13 août au soir, un repas sur réservation sera servi à bord du « Guerveur ». Le bateau cinquanteenaire pourra être visité le dimanche 14 août tandis que de 9 h à 13 h se déroulera la vente d'articles et de vêtements au profit de la SNSM. Le lundi 15 août aura lieu la cérémonie de la fête de la mer sur le port du Palais. À 10 h une messe

sera célébrée en l'église Saint-Géran. Elle sera suivie d'une procession à 11 h 15 jusqu'à la cale Bonnelle. À 11 h 45,

départ du canot de sauvetage « Belle-Isle » et de tous les bateaux qui feront route vers le large en vue de la bénédiction de la mer et du jet de gerbe à la mer. Au retour à 12 h 15, la fanfare des Guerveur donnera une aubade sur le quai de l'Yser, devant le navire « Guerveur » à bord duquel un repas sur réservation est prévu ensuite. Dans l'après-midi dès 16 h la canot de sauvetage pourra être visité. À 19 h 30, un concert de chants de marins accompagnera le repas sur réservation servi à bord du « Guerveur ». La fête se terminera sur la place de la République avec à 22 h 45 le feu d'artifice tiré depuis la citadelle et dans la foulée un concert du groupe « Kalfa ». Toutes ses animations, sous l'égide de la station SNSM de Belle-Île, avec la participation de la commune de Le Palais, seront au profit du canot de sauvetage insulaire qui doit entrer en carénage et subir une remotorisation.

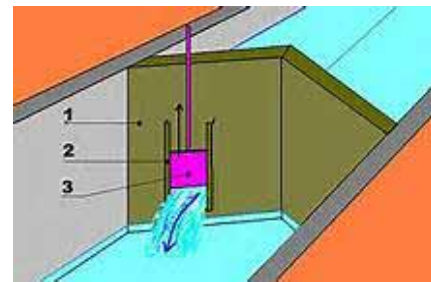


••••• Quelques travaux sur le port •••••



Construit en 1958, le « Logoden », un bâtiment des « Phares et balises », a une mission particulière. Il permet d'entretenir les balises situées entre la Laïta et La Roche-Bernard. Parti de Lorient, son port d'attache, ce navire en

bois de 16 m, est venu courant mai à Le Palais pour rectifier la position du balisage à l'entrée du port. L'équipage comprend cinq marins, qui embarquent à Lorient pour une marée d'une semaine. Même en dehors des heures de travail, tout le monde mange et dort à bord du bateau. La journée de travail terminée, le Logoden rentre au port le plus proche ou jette l'ancre dans un endroit protégé. Sur l'écluse les vantelles ont été changées. Une vantelle est une petite vanne en métal coulissant dans des glissières et placée sur le vantail ou porte de l'écluse. Sa fonction est de remplir ou de vider le sas et d'équilibrer la pression de chaque côté des vantaux pour en faciliter la manœuvre d'ouverture.



Une installation complète pour la réception de la Wifi va être installée dans tout le port.

Le comité départemental des pêches à Belle-Île ●●●●●●●●



Emmenée par Olivier Le Nezet (photo), président, la délégation du Comité Départemental des Pêches Maritimes du Morbihan (CDPMEM 56), une délégation du CDPMEM56 s'est rendue à

Belle-Île le 25 mai. Objectif du déplacement : discuter avec les pêcheurs professionnels des diverses questions d'actualité, mais aussi envisager les possibilités d'installation de viviers grâce aux moyens que devrait offrir le FEAMP, le bras financier de la politique commune de la pêche. Les discussions ont été animées, prouvant l'importance pour les îliens, élus comme pêcheurs, d'un tel projet d'investissement. L'installation de viviers faciliterait beaucoup en effet le travail des professionnels. Parmi les sujets d'actualité abordés : la réforme de la formation maritime continue et notamment l'obligation du Médical 1, le permis à point, les obligations en matière de déclaration de pêche, les possibilités (limitées !) en terme de ré-immersion de coquillages, les aides qu'offre France Filière Pêche... Pour l'occasion, Olivier Le Nezet était accompa-

gné de Bruno Roumégou, directeur adjoint de la DIRM-NAMO, et de Frédéric Garnaud, en charge du contrôle des pêches à la Délégation Mer et Littoral du Morbihan. La délégation a également rencontré les maires des quatre communes de l'île. Le Comité Départemental des Pêches Maritimes s'est félicité de ce que, à Hoëdic comme à Belle-Île, la majorité des pêcheurs ait été présente à la réunion et du caractère ouvert des discussions. Le CDPMEM56 continuera à venir chaque année sur les îles à la rencontre des professionnels, la pêche représentant un enjeu essentiel pour l'économie îlienne.



●●●●●●●● Études du programme «DECIDER» sur l'île

Dans le cadre du programme «DECIDER», une étude cartographique a été menée autour de Belle-Île du 9 au 13 mai. Pour mémoire, le programme DECIDER vise à mieux connaître l'impact de la pêche professionnelle sur les bancs de maërl situés dans les sites Natura 2000 en Bretagne. Initié par le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne en partenariat avec l'Agria, ce programme –d'une durée de 30 mois- vise à palier le manque



de connaissances sur les interactions entre pêche à la drague et état des bancs de maërl. Les pêcheurs seront étroitement associés à cette étude dont les résultats définitifs ne sont pas attendus avant 2018. Dans l'immédiat, l'étude cartographique autour de Belle-Île a été réalisée par des scientifiques de Bio-Littoral (université de Nantes). Leur bateau, le Zigane II (photo ci-contre), s'est ancré au port du Palais pendant une semaine.

La saison des paquebots est ouverte ●●●●●●●●●●



L'île confirme sa séduction auprès des armateurs croisiéristes dont le choix semble perdurer de venir mouiller en rade du Palais, le temps de la connaître. Les passagers sont accueillis sur le quai et peuvent visiter la citadelle et son musée, découvrir à pied la capitale Le Palais, son marché et ses produits du terroir ou ses activités artistiques et éventuellement faire une excursion en car sur la côte sauvage. Le choix de Belle-Île, n'est pas le fait du hasard. Il



résulte de l'étude pour des questions de sécurité de mouillage et le fait que l'île fait partie des plus belles baies du monde, a été un argument. La légendaire hospitalité des îliens a fait le reste. Cinq paquebots ont fait escale en face du port. Le premier était le M/S, «Océan Majesty» qui a mouillé devant le port de Palais le 7 mai. Quelques heures d'escale qui ont permis aux 450 passagers Allemands et Autrichiens de poser le pied sur Belle-Île. Un navire, de 136 m de long et de 19 m de large, qui propose 260 cabines. Le 31 mai, pour la journée, c'était un navire national géographique le « NG Orion » avec ses 82 passagers de nationalité américaine pour la plupart. Après son escale, il a mis le cap sur Douarnenez. Le 1er juin, c'était au tour du « Sea cloud II » qui jetait l'ancre en



rade de Le Palais. C'est un magnifique voilier paquebot de croisière construit en 2000. Les caractéristiques techniques du navire indiquent une longueur de 117 m, pour une largeur de 16 m. Il peut accueillir 102 passagers avec ses 63 membres d'équipage. Il venait de La Rochelle pour repartir à destination de Brest. Oint suivi dans la foulée le « Silver wind » avec ses 270 passagers le 7 juin et le paquebot « Europa 2 » le 24 juin pour une escale de 12 h à 19 h.



Inauguration en grande pompe «ULTIMATE FISHING»

Le drapeau japonais flottait sur la grande digue le 20 juin dernier. Il faisait honneur et force de symbole pour accueillir la délégation venue en nombre du Japon, inaugurer les nouveaux locaux de l'entreprise belliloise « Ultimate Fishing », qui est implantée en lieu et place de l'ancienne boîte de nuit à Le Palais. L'entreprise spécialisée dans la fabrication d'articles de pêche, qui est dirigée par Yannick Cordier, ne cesse de faire parler d'elle et pour cause. Avec une croissance à deux chiffres depuis près de six années, Ultimate Fishing s'inscrit parmi les plus importantes entreprises des îles du Ponant et des plus innovantes de son secteur. À l'occasion de l'agrandissement et de l'inauguration des locaux dont l'investissement avoisine le million d'euros, nous avons souhaité dresser le portrait de cette belle entreprise aux 15 bougies, qui allie innovation et progrès... Et au poids économique impressionnant qui dépasse les 5 millions d'euros annuels de chiffre d'affaires.

Pour l'occasion les téléphones avaient été exceptionnellement débranchés. En temps normal c'est plus d'une centaine d'appels chaque jour. Au bout du fil ? Des revendeurs qui viennent se fournir chez Ultimate. Ils sont un peu plus de 1 000 magasins à être livrés par l'entreprise insulaire. Environ 85 % sont français et 15 % étrangers, de l'Afrique du Sud au nord de l'Europe. Des magasins d'articles de pêche évidemment, puisque Ultimate Fishing

est spécialisée dans la canne à pêche et les leurres notamment. Les produits sont imaginés, dessinés, conceptualisés sur l'île avant d'être fabriqués au Japon, chez les partenaires de réputation mondiale. C'est le fruit d'une longue collaboration avec le pays du soleil levant. Il a fallu allier confiance et amitié pour que le destin d'Ultimate soit aussi heureux. Et ce n'est pas sans travail, comme le rappelle Yannick Cordier, tombé sous le charme de Belle-Île il y a bien longtemps maintenant ; mais qui démontre que l'entrepreneuriat peut se développer avec une forte croissance ici aussi.

Si Yannick Cordier orchestre minutieusement la partition, le lancé est atteint « grâce à mon équipe » comme il le souligne. Les employés, considérés comme des collaborateurs, sont au nombre de seize, avec « un profond attachement à l'entreprise » glisse le boss qui rendait hommage à l'ensemble de son équipe, certains venus du continent car ils opèrent régionalement sur le continent pour continuer à « ferrer » les partenaires commerciaux, avec dans le viseur le développement de l'entreprise qui semble inéluctable. Mais ce ne sont pas les seules motivations de l'entrepreneur. Si la politique sociale de la « Maison » est soignée, la qualité du produit et la relation avec la clientèle sont essentielles. Plusieurs axes autour de l'innovation définissent ainsi la vitalité entrepreneuriale : des valeurs autour du « business model » qui visent à protéger l'économie



et le développement, du dynamisme pour créer de l'activité, l'équipe évidemment et la communication. Cette dernière « se veut en avance sur son temps ». Ultimate peut ainsi se targuer de compter plus de 100 000 fans sur les réseaux sociaux mais au-delà il s'agit d'une véritable machine bien « moulinée ». Pour exemple un site internet flambant neuf, un gestionnaire de réseau qui répond aux questions des internautes en moins de 48 heures ou encore, suprême du dispositif, un catalogue annuel réalisé en interne et comptabilisant plus de 10 000 références dont 1 500 nouveautés figurent à chaque nouvelle édition. De quoi tenir en haleine passionnés et professionnels, la force d'Ultimate c'est la qualité et l'originalité sans cesse renouvelées. Au cœur des 950 m² de

bâtiment bien fonctionnel, au-delà de du pôle secrétariat, des réserves qui feraient pâlir d'envie les passionnés de pêche, des ateliers de préparation de commande, du showroom vitrine de l'entreprise, on trouve même un laboratoire de photographie, car chaque élément vendu est soigneusement photographié pour figurer dans le précieux catalogue. Pour le reste, l'affaire est rondement menée, les livraisons se font en partie par les airs pour un gain de temps non négligeable, et côté poste de Palais, on enregistre parfois plus de 100 colis journaliers au départ pour un total avoisinant les 50 000 commandes annuelles.

« Nous sommes une petite boîte, ici à Belle-Île et pourtant on se place devant des géants du secteur » glisse en conclusion le patron qui engrange



WORKSHOP À la verrerie «FLUID»



prix sur prix entre salons et concours d'innovation. Preuve donc que le développement commercial avec fortes valeurs ajoutées est possible aussi sur une île.

« Cette ambitieuse entreprise insulaire ouvre la voie ! Celle de l'exemplarité d'une aventure humaine autour d'une passion. Belle île-en-Mer était l'écrin naturel pour accueillir un tel projet. Les valeurs sociales portées par Yannick Cordier en patron avisé font de cette entreprise un des fleurons de l'entrepreneuriat insulaire. Nous espérons qu'avec l'arrivée de la fibre optique sur l'île le développement d'Ultimate pourra atteindre son apogée. Nous souhaitons bonne route et longue vie à cette entreprise qui surfe avec bonheur sur la vague de l'innovation » confie Frédéric Le Gars, maire de Palais.

Si l'entreprise a débuté dans un hangar à Palais avec une caravane comme bureau, le chemin parcouru est impressionnant et rien ne semble pouvoir freiner ce développement impactant positivement l'économie insulaire. Yannick et son équipe voient déjà plus loin encore, peut-être faudra-t-il un jour pousser davantage les murs mais en attendant l'aventure entre terre et mer se poursuit avec en toile de fond sous l'horizon bleu... Du poisson.

Fondée en 2008 et installée à Bordilla à Le Palais, « Fluid » est un atelier performant, qui a permis à ses créateurs associés de mettre en place une production luxueuse et exclusive pour la décoration intérieure et l'art de la table. « Fluid », c'est aussi une marque, qui défend une modernité unique dans les formes et les couleurs, une haute qualité de verrerie ainsi qu'un service clientèle en conséquences. La verrerie « Fluid » de Belle-Île-en-Mer est la seule de France à avoir le statut de Société Coopérative et Participative (SCOP). Un statut qui encourage la liberté de création de chacun. « Nous bénéficions d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et au projet d'entreprise », indique Fabien Barbeau, ajoutant, « Notre showroom de Belle-île est ouvert toute l'année. Nous y accueillons nos clients, et nous répondons sur mesure à leurs demandes. Lustres, mobiles, sulfures, vases, trophées... Nos clients sont des particuliers, des collectionneurs et des entreprises. Nous créons des services de table personnalisés pour de grands restaurants, et les associations régulières avec des artistes et designers enrichissent en permanence nos collections ». « Fluid », c'est une équipe de 8 salariés : Alan Le Chenadec, Matthieu Blin, Fabien Barbeau, Caroline Le Barillec, Lou Félin, Etienne Madec et Enora Faucon, et autant d'associés extérieurs et partenaires qui font vivre l'entreprise toute l'année à Belle-Île.



Applaudissements émus devant un four à Palais

C'était la semaine du 27 juin devant l'arche de l'atelier de Fluid à Bordilla. Deux des plus grands maîtres verriers du monde, le danois Tobias Møhl et le tchèque Martin Janecky avaient répondu à l'invitation de Fabien Barbeau, Alan Le Chenadec et Matthieu Blin pour souffler quelques œuvres devant un parterre de jeunes verriers venus de toute la France pour une semaine de « workshop » (un atelier axé sur un thème de travail). Les anciens grands maîtres verriers qui ont initié le soufflage du verre dans les années soixante en France avaient fait le déplacement.

Des œuvres réalisées en direct



C'était éblouissant et impressionnant. Des heures de patience et de gestes précis dans la chaleur des fours pour faire d'une boule de verre incandescente un plat, une tête de cheval ou un buste humain. Les deux artistes, des virtuoses en vérité, ont terminé en apothéose vendredi en réalisant une œuvre en commun. Chacun connaissait le travail de l'autre et l'admirait profondément. Grâce à Fluid ils se sont rencontrés et ont réalisé une œuvre commune. Les yeux des participants brillaient d'émotion au moment où Fabien Barbeau a enfourné la pièce sous les applaudissements de tous les présents, verriers et spectateurs enchantés d'avoir pu assister au travail de création de ces deux prodigieux artistes.

Pratique : Fluid Vallon de Bordilla 56360 Le Palais Belle-Île-en-Mer. Contact : caroline@fluid.coop ; tél. 02 97 31 29 01

«LE CHEMIN DE MONTESSORI»



Grande figure du mouvement féministe italien du début du XXe siècle, Maria Montessori (1870-1952), médecin et pédagogue, a forgé une méthode portant son nom, qui stimule l'autonomie et la prise d'initiative chez l'enfant. Une méthode où l'expérimentation et la découverte mènent au savoir. Les supports d'apprentissage colorés et variés sont ainsi destinés à développer la curiosité et l'envie d'apprendre.

Une méthode enfin, attentive au rythme et à la personnalité de chacun. Et donc à la carte. Pour preuve de son efficacité, la méthode Montessori est dispensée aujourd'hui au sein de 22 000 écoles dans le monde. À elle seule la France en compte plus de 200. Celles-ci ont banni les évaluations des élèves. À la place, les enfants sont invités à repérer et à corriger eux-mêmes leurs erreurs.

L'association qui a été



créée récemment à Belle-

Île, souhaite sensibiliser à la pédagogie de Maria Montessori, « qui voit tout d'abord l'enfant dans son intégralité, en respectant sa personnalité », indique Mélanie, la responsable. Elle pense, « que l'éducation n'est pas une transmission du savoir mais un accompagnement au désir naturel d'apprendre de chaque enfant ». Dans les écoles Montessori est appliquée une méthode dite « ouverte » par opposition à une méthode traditionnelle. L'enfant dans sa classe utilise un matériel adapté, il a la faculté de choisir ce qui l'intéresse, de l'intégrer et de repérer lui-même ses erreurs afin de les assumer. Ceci lui donne une discipline intérieure qu'il conservera toute sa vie ».

A Belle-Île Mélanie qui est maman d'une jeune



enfant, est passionnée par la méthode au point de se former en conséquence. Elle propose donc, différentes actions aux parents, s'adressant à tous ceux pour qui l'éducation pose question : des ateliers parents/enfants pour les 0 à 2 ans, ainsi que pour les 2 à 6 ans ; de fabrication de matériel, un accompagnement de la famille et une aide à la mise en place d'ateliers. Un café pédagogique, où chacun est invité, sera bientôt organisé. Pratique : lecheminmontessori@hotmail.com - <http://www.lecheminmontessori.fr/nf/> - tél. N° 0622761019

..... «SECOUR'ISLE» Pour apprendre les gestes qui sauvent



C'est l'objectif que s'est fixé cette association qui a été créée tout récemment par deux sapeurs-pompiers chevronnés et bénévoles que sont le lieutenant Fabrice Tonnel et le sergent Alexandra Moutardier. Tous deux sont des moniteurs nationaux. L'association répond ainsi à des besoins avérés sur Belle-Île. Elle permet à tous de se former afin d'acquérir les gestes qui sauvent. Il est proposé différents types de formation. La plus courante est la «Prévention de Secours Civique» (PSC1) qui est dispensée en 12 heures. Elle s'adresse à tout public et les inscrip-

tions peuvent se faire par les particuliers, mais aussi pour des groupes. Ont déjà bénéficié d'une formation appropriée : la mairie du Palais, l'école Sainte-Anne, la capitainerie et d'autres encore. Une autre formation aux premiers secours d'une durée de 3 heures peut être effectuée à la demande. Il s'agit de l'AMD (alerter, masser, et défibriller). Il est à rappeler que de nombreux défibrillateurs sont installés sur les 4 communes. Il importe donc de savoir s'en servir. Courriel : secourisle@gmail.com. Tél. 06 27 65 47 63.



FORMATION AU SECOURISME

Le personnel communal concerné

de connaissance 8. Arrêt cardiaque et alerte 9. Alerte aux populations.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES



La formation PSC 1 est ouverte à toute personne (âgée de plus de 10 ans) qui doit acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours. À Belle-Île elle est assurée par l'association « Secourisle » créée depuis peu.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est découpée en plusieurs parties, permettant d'envisager les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

1. Malaises et alerte 2. Plaies et protection 3. Les brûlures 4. Les traumatismes 5. Les hémorragies externes 6. Obstruction des voies aériennes par un corps étranger 7. Perte

de connaissance 8. Arrêt cardiaque et alerte 9. Alerte aux populations.

La formation PSC1 répond à trois caractéristiques ressortissant d'une pédagogie moderne : modulaire, progressive et intégrée. Plus précisément, les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSC 1 : l'étude de cas et le remue-méninges (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir) l'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours) le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant

d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique

OBJECTIFS

L'association « Secourisle » dispense cette formation en secourisme à destination du grand public qui a pour objet de faire acquérir aux stagiaires les compétences nécessaires pour exercer l'activité de citoyen de sécurité civile définie dans le référentiel national de sécurité civile.

Cette qualification de « citoyen de sécurité civile » fixe les capacités nécessaires afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime

et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Durant le mois de mai, c'est une partie du personnel de la mairie de le Palais qui a été formé avec le sergent Alexandra Moutardier du centre de secours de Belle-Île, qui est l'une des fondatrices de l'association « Secourisle ». Le reste du personnel communal sera formé après l'été.



..... LÉGION D'HONNEUR Geneviève Guicheney décorée par Jean-Yves Le Drian



Geneviève Guicheney, présidente du Festival lyrique international de Belle-Île, journaliste pendant 47 ans, ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel,

élue au conseil municipal de Bangor, faisait partie de la promotion de chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 2016. Samedi 11 juin, en fin de matinée, Jean-Yves Le Drian, ministre

de la défense et président du conseil régional de Bretagne a effectué le déplacement tout spécialement pour lui remettre les insignes de la légion d'honneur lors de la cérémonie qui s'est déroulée au Réduit B, en présence d'élus et d'amis de la récipiendaire. Le ministre a salué la carrière de l'intéressée, son parcours professionnel et son engagement dans le journalisme qu'elle a toujours exercé en toute indépendance. Geneviève Guicheney, insistant sur l'importance de l'action culturelle, a rendu hommage aux associations et ceux et celles qui les font vivre et plus particulièrement au fondateur du festival lyrique, Richard



Cowan, disparu dernièrement.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



En préambule à la cérémonie officielle qui avait lieu à Bangor cette année, une petite cérémonie de recueillement s'est déroulée le dimanche 8 mai 2016 à 9 h 30 avec une délégation d'élus palantins emmenée par le maire Frédéric Le Gars. Dans le cadre du 71^{ème} anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale, il a été procédé à un dépôt de gerbes au monuments aux morts et à la stèle des marins morts pour la France . Le message du secrétaire d'état auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et l'ordre du jour N°9 signé du général d'armée de Lattre de Tassigny le 9 mai 1945 ont été lus pour l'occasion.

SOIRÉE POUR MARIE-GALANTE

La soirée antillaise du comité de jumelage Marie-Galante/Belle-Île en mer s'est déroulée au mois de mai, à la salle Arletty. Ce sont 250 repas qui ont été préparés. La quarantaine de bénévoles, dont certaines ont œuvré pendant deux jours pour réaliser entre autres plus de 1 700 acras, a contribué au succès de cette soirée. Les plats restants ont été vendus au profit du collège, comme le menu, pour financer le voyage des 28 élèves du collège Michel Lottedont le voyage pour la Guadeloupe et Marie Galante est prévu du 24 juin au 6 juillet. La tombola organisée, a permis à



Véronique Seveno de gagner deux billets d'avion Paris-Pointe-à-Pitre. Rappelons que la commune de Le Palais a participé au financement

à hauteur 1 300 €, soit de 100 € par élève pour les 13 collégiens palantins faisant partie du voyage.

Don de l'atelier Vitrail



L'atelier «Vitrail» du foyer socioculture de Belle-Île a offert à la commune une œuvre qu'elle a réalisée. Il s'agit d'un original et superbe éventail façon «maître verrier» qui a été accroché dans la salle du conseil. Lors des séances ou des différentes manifestations, chacun aura tout le loisir d'admirer ce bel ouvrage.

«GARAGE DE L'ÎLE À BÉGARROZ



Vincent Tingaud a ouvert courant mai son garage à Begarroz sous l'enseigne «Le garage de l'île. il est installé dans une partie des anciens locaux, loués, occupés par le passé par les établissements Le Hen. Bellilois, Vincent Tingaud travaillait auparavant à la carrière de Merezel. Avec son employé Éric, il assure les travaux de carrosserie, de peinture, de mécanique automobiles toutes marques, la motoculture et ainsi la vente des voitures sans permis. Tél : 02 97 58 41 20.

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS Ouverture au public



L'opération « Portes ouvertes » s'est déroulée au centre de secours de Belle-Île durant toute la journée du samedi 2 juillet. De nombreux stands ont été proposés aux visiteurs : le chamboule-tout à la lance d'incendie, des initiations au secourisme, la prévention des dangers domestiques et le maniement d'extincteurs. Des manœuvres d'intervention ont par ailleurs été organisées dans l'enceinte de la caserne : après une collision entre une voiture et un deux roues, sur un véhicule en feu. Enfin, une démonstration du Groupe



de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (IGRIMP), a été très appréciée. Le public, venu nombreux, a pu se rendre compte des nombreuses activités déployées par les pompiers dans l'exercice de leur profession, avec leurs divers matériels exposés. En fin d'après midi, une collation sans alcool a été organisée au profit de l'association caritative « Bellithon ».

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS Vous avez des obligations



Détenir un chien implique le respect de dispositions légales spécifiques (Code rural). Ne pas les respecter expose à être verbalisé pour infraction. Élever un chien est une responsabilité qui nécessite un véritable engagement, du temps, de l'attention et de l'affection. Le détenteur ou la détenteuse doit veiller à satisfaire les besoins de son animal, durant toute sa vie, conformément aux prescriptions légales et aux conseils donnés par le vétérinaire traitant ou un éducateur agréé. Il ou elle doit aussi respecter toute une série de lois afin que les chiens cohabitent intelligemment avec le monde qui les entoure en milieu urbain.

Maîtrise de l'animal

Le détenteur ou la détenteuse du chien doit disposer en permanence du matériel adéquat pour maîtriser son chien. Il ou elle reste en tout temps responsable de son canidé et des dommages que celui-ci pourrait occasionner aux personnes, aux animaux, aux biens, à la faune et à la flore sauvages. Il ou elle doit aussi veiller à ce que son animal n'effraie pas les passants ou les animaux. Le détenteur ou la détenteuse doit prendre les précautions nécessaires pour que l'animal ne trouble pas l'ordre public par ses aboiements ou ses hurlements.

Lors du conseil municipal du 28 juin 2016, le Maire a relaté le drame vécu par un couple de résidents secondaires à la suite de l'agression mortelle, le jeudi 28 juin 2016, subi par leur petit chien de la part d'un autre chien. Dans le but de prévenir tout nouvel accident de ce type sur la commune, la cellule communication a décidé de rappeler aux maîtres de chiens d'être plus attentifs à la sécurité de leurs chiens et leur responsabilité en cas de problème.

Obligations réglementaires

Pour les futurs élèves de sixième REMISE D'UN DICTIONNAIRE



Une petite cérémonie intime s'est déroulée le jeudi 30 juin à l'école Stanislas Poume. En fait il s'agissait d'une surprise faite aux 13 élèves de CM2 terminant, en cette fin d'année scolaire, le cycle de l'école primaire. Tous sont des futurs élèves de sixième du collège Michel Lotte. Au nom de la commune, Martine Collin, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, leur a remis à chacun un dictionnaire et un opuscule de grammaire anglaise. Un dictionnaire qui était le bienvenu car il figure sur la liste des fournitures pour la rentrée des futurs collégiens.

N Les navettes gratuites

Navettes parkings
Du 1^{er} juillet au 27 août, un service de navettes gratuites dessert les parkings extérieurs : parking des Glacis / place de la République / parking de la Cité de la Paix.
Tous les jours sauf le dimanche, de 9h à 13h, départ toutes les 10 mn environ.

Navette hôpital
Des navettes gratuites circulent entre l'hôpital et la place Fort Romeu, les mardis et jeudis après-midi.
Départ de la place Fort Romeu à 15h10, 15h30, 15h50, 16h10, 16h30 et 16h45.



Aude vous accueillera tous les jours cet été, de 9 h à 13 h, tous les jours du lundi au samedi, depuis les parkings des Glacis et de la Cité de la Paix (Parking en Herbes). Retour évidemment assuré dans cette amplitude horaire.

PARTICIPER À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE



La Société Historique de Belle-Île-en-Mer travaille à dégager certains points de défense allemands datant de la «Seconde guerre mondiale», dans le but de les rendre praticables à tous pour les visites, promenades et conférences que nous proposons au public. Le travail consiste

à défricher des tranchées, piocher et dégager des entrées de bunker ou des escaliers. Nous recherchons des bénévoles pour grossir les rangs de l'équipe déjà en place. Si vous souhaitez aussi participer à la conservation du patrimoine, contact : Maximilien Nollet (tél. 06.18.91.42.54) Société historique de Belle-Île-en-Mer.

Le stationnement à Palais

30 Zone limitée à 30 km/h
 → Sens unique
P Parking gratuit
 Stationnement gratuit
 Stationnement payant
 Place Handicapés
 Parking 2 roues
T Taxis
 Gare routière
 Arrêts navettes
 Station service

Marché place de la République
 Le marché ayant lieu place de la République tous les matins, le stationnement y est interdit de 6h à 13h.

Ville de Le Palais
 17120 LE PALAIS
 02 52 98 00 00

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTAL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Gendarmerie
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NE SOYEZ PAS VICTIME DE VOTRE IMPRUDENCE

- Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres, même pour un arrêt de courte durée
- Ne laissez jamais vos clés de contact sur le démarreur ou dans le véhicule
- Si vous devez décharger des marchandises, ne laissez pas votre coffre ouvert sans surveillance
- Ne laissez aucun objet ou documents de valeur visible depuis l'extérieur
- Évitez de stationner votre véhicule dans un endroit isolé
- Signalez tout fait suspect en composant le 17

Groupement de gendarmerie départementale du Morbihan - 2, place de la Libération - 56000 Vannes
 02 99 99 99 99 - 112 - 17

4th édition
ESCALES PHOTOS PRÉSENTE L'EXPOSITION
 LE FESTIVAL DU MOR BRAZ
VACANCES À BELLE-ÎLE photographies de Pierre JAMET
 et texte de Corinne JAMET

À LE PALAIS / DU 15 JUIN AU 30 OCTOBRE

Office de Tourisme

